



This report is also available in English under the title: *“A place where we can breathe, heal, and belong”: What women, Two Spirit, Trans, and gender-diverse people of all origins told the Neha Review Panel about their right to safe, adequate, and affordable housing.*

**Mise en garde :** Les points de vue ou opinions exprimés dans le présent rapport sont ceux de la commission d’examen Neha et ne représentent ni ne reflètent pas nécessairement la politique ou la position officielle du gouvernement du Canada, de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada (LICC) ou du Conseil national du logement. La commission d’examen Neha n’agit ni ne s’exprime au nom du gouvernement du Canada ou de LICC.

Les informations contenues dans cette publication ou ce produit peuvent être reproduites, en tout ou en partie, par quelque moyen que ce soit, à des fins personnelles ou publiques non commerciales, sans frais ni autorisation supplémentaire, sauf indication contraire. La reproduction et la distribution à des fins commerciales sont interdites, sauf avec l’autorisation écrite de Logement, Infrastructure et Collectivités Canada.

Le présent rapport constitue l’un des trois rapports publiés par la commission d’examen Neha. Les autres rapports sont les suivants :

- Rapport final: « *Nous sommes des êtres humains. Nous sommes dignes d’un endroit où vivre. C’est aussi simple que cela* »: rapport final et recommandations de la commission d’examen Neha.
- Un document d’analyse juridique : « Le droit international et le droit fondamental à un logement suffisant pour les femmes, les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ».

**Comment citer ce rapport :** Commission d’examen Neha. (2025). « Un endroit où nous pouvons respirer, guérir et avoir notre place » : ce que des femmes, des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre de toutes origines ont dit à la commission d’examen Neha au sujet de leur droit à un logement sûr, suffisant et abordable. Ottawa: Conseil national du logement.

**Pour plus d’informations, veuillez contacter :**

Logement, Infrastructures et Communautés Canada  
180, rue Kent, bureau 1100  
Ottawa (Ontario) K1P 0B6  
Info@infc.gc.ca

OU

Conseil national du logement  
nhc@infc.gc.ca

Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Logement et de l’Infrastructure, 2025.

Numéro de catalogue : T94-106/2025F-PDF

Numéro ISBN : 978-0-660-79775-5

# Dédicace

Ce rapport est dédié à toutes les femmes, personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre au Canada, de tous âges et origines, de toutes identités raciales, d'un océan à l'autre, qui risquent d'être laissées de côté, notamment : les Premières Nations, les Inuits et les Métis; les personnes noires et les personnes racisées, les personnes vivant avec tous les types de handicaps; les personnes immigrantes et réfugiées; les personnes de tous âges, des nourrissons aux aînés.es; les personnes consommant des substances; les personnes avec et sans enfants; les personnes ayant diverses orientations sexuelles et identités de genre; les personnes ayant un faible revenu; les travailleurs et travailleuses de sexe; les personnes ayant vécu et vivant toutes les formes d'itinérance; les personnes qui ont été incarcérées et institutionnalisées; les personnes vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques; les survivants.es de violence et de la traite de personnes; les anciens combattants et toutes les autres personnes qui risquent d'être laissées de côté.

À ceux qui ont perdu la vie et dont les familles ont été déchirées parce qu'ils n'avaient pas de logement sécuritaire, suffisant et abordable.

À ceux qui travaillent chaque jour faisant face à d'immenses obstacles pour créer un foyer sécuritaire et suffisant pour eux-mêmes et leurs proches.

À ceux qui cherchent à faire une différence, à défendre le droit au logement lorsque les gouvernements ont manqué à leur obligation de le faire.

Et pour les générations futures, dans l'espoir qu'elles vivent dans un monde où tout le monde a un logement sécuritaire, suffisant et abordable.



# Table des matières

<b>Lettre de la commission d'examen Neha</b>	<b>6</b>
<b>Introduction</b>	<b>8</b>
Comment la commission d'examen Neha a été établie	9
L'approche Neha	10
Les dialogues de Neha	12
Droit fondamental au logement en ce qui concerne les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre	13
Éléments du rapport	15
Voix exprimées dans le rapport	15
<b>Vision</b>	<b>16</b>
1.1 Le domicile est plus qu'un simple abri	17
1.2 Abordabilité	18
1.3 Sécurité et respect de la vie privée	18
1.4 Logement pour une diversité de familles et de modes de vie intergénérationnels	19
1.5 Logement véritablement accessible	19
1.6 Espaces sains, bien entretenus et pourvus des commodités essentielles	20
1.7 Espace pour les visiteurs et les invités	20
1.8 Espaces communautaires et culturels	21
1.9 Quartier et communauté	21
1.10 logement ayant des services de soutien	22
1.11 Faculté d'agir et autonomie	22
1.12 Diversité	23
<b>Savoir</b>	<b>24</b>
2.1 Revenus insuffisants et hausse des coûts	26
2.2 Obstacles empêchant d'échapper à la violence et à l'exploitation	27
2.3 Répercussions sur la santé, la sécurité et la protection	28
2.4 Menaces pour le bien-être et l'intégrité des familles	28
2.5 Obstacles à la réalisation des droits des personnes en situation de handicap et des personnes âgées	29
2.6 Criminalisation	30

<b>Raison</b>	<b>31</b>
3.1 Investissement insuffisant dans les logements hors marché	32
3.2 Manque de mise en priorité des divers groupes de femmes, des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre dans la Stratégie nationale sur le logement	33
3.3 Lacunes des politiques et mise en œuvre discriminatoire	34
3.4 Mauvaise coordination entre les ministères fédéraux et à travers les juridictions	35
3.5 Échecs répétés à respecter les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière de logement	36
3.6 Lacunes au chapitre des mesures de soutien du revenu et d'autres formes d'aide	37
3.7 Obstacles à l'admissibilité et à l'accès	38
3.8 Discrimination dans le marché privé	40
3.9 Financiarisation du marché locatif et expulsions	41
3.10 Absence de protection rapide ou efficace des droits	42
3.11 Le réseau des maisons d'hébergement est sous-financé et peu sûr	42
<b>Action</b>	<b>44</b>
4.1 Cadre directeur pour la réalisation du droit au logement pour l'ensemble des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre	45
4.2 Donner aux collectivités les moyens de trouver des solutions en matière de logement	46
4.3 Accroître considérablement l'investissement dans le logement social et autochtone	47
4.4 Rendre les services de soutien du logement plus accessibles aux personnes dont les besoins sont les plus criants	48
4.5 Augmenter les revenus de façon à rendre le logement de qualité vraiment abordable pour tous et toutes	49
4.6 S'assurer que la politique fédérale en matière de logement est véritablement fondée sur les droits et accorde la priorité aux personnes ayant le plus besoin d'un logement	50
4.7 Adopter des définitions cohérentes et fondées sur les droits de la personne du « logement abordable » et de « l'itinérance chronique »	51
4.8 Assurer la responsabilisation à l'égard du respect des droits de la personne par le suivi et l'évaluation	52
4.9 S'assurer que les normes nationales et les codes du bâtiment sont conformes aux obligations en matière de droits de la personne	52
4.10 Renforcer la coordination entre les ministères et les autorités compétentes	53
4.11 Dissiper les appréhensions des enfants découlant du non-respect du droit au logement	53
4.12 Rompre les cycles de la précarité du logement, de la criminalisation et de l'incarcération	54
4.13 Protéger les droits de la personne sur le marché privé	55
4.14 Améliorer les maisons d'hébergement d'urgence et les maisons de transition	56
<b>Conclusion</b>	<b>57</b>
<b>Glossaire &amp; légende visuels</b>	<b>60</b>

# Lettre de la commission d'examen Neha

« Je suis fatiguée de parler de ceci [...]. La recherche a été faite. Qu'est-ce que vous attendez? [...] Nous sommes des êtres humains [...]. Nous sommes des êtres humains. Nous sommes dignes d'un endroit où vivre. C'est aussi simple que cela. »

– Personne ayant participé à l'une des séances de dialogue virtuelles de Neha

Neha a entendu maintes fois dire que les personnes ayant vécu l'itinérance ou la précarité du logement, ainsi que les organismes qui travaillent pour les aider, en ont assez de faire part de leurs connaissances et leurs idées, pour être ensuite ignorées par les décideurs.

Nous l'avons entendu dans les centaines de propositions écrites présentées à Neha, et nous l'avons entendu lors des nombreuses séances de dialogue que nous avons tenues au cours des huit derniers mois.

Nous sommes profondément reconnaissants envers toutes les personnes qui ont néanmoins choisi de faire part de leurs réflexions et leur expertise dans l'espoir que, cette fois-ci, cela puisse faire la différence.

À toutes ces personnes, nous disons que nous vous avons entendues. Nous ressentons la même colère et la même frustration. Nous appuyons votre détermination à apporter les changements profonds nécessaires pour faire respecter et réaliser le **droit fondamental au logement** pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre dans toute leur diversité, qu'elles soient issues des Premières Nations, Inuits ou Métis; noires ou racialisées; en situation de handicap de tous types ; immigrantes ou réfugiées; jeunes ou âgées; avec ou sans enfant; de toute orientation sexuelle ou identité de genre; survivantes de violence; qui travaillent dans l'industrie du sexe; qui ont été incarcérées ou placées en établissement; ou autrement victimes de discrimination ou d'inégalités.

Le Canada est aux prises avec une grave crise du logement. L'urgence est particulièrement grande pour les femmes; les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ; et, encore plus, les personnes qui sont victimes de racisme, de discrimination fondée sur la capacité physique, l'homophobie, la transphobie ou d'autres formes d'oppression, en plus du sexisme.

Toutes les personnes ont le droit à un endroit sûr et confortable où leurs proches et elles-mêmes peuvent être en santé et s'épanouir. Toutefois, pour beaucoup trop de gens, ce droit fondamental ressemble à un rêve impossible.

La situation est tout simplement inacceptable, surtout dans un pays qui dispose des ressources et des capacités de faire beaucoup, beaucoup mieux.

Le Canada a pris une mesure importante et historique en consacrant le droit au logement dans la Loi sur la stratégie nationale sur le logement. Les droits de la personne doivent cependant être plus que de simples mots.

Les personnes ayant participé au processus de la commission d'examen ont décrit en détail les nombreuses façons dont les gouvernements au pays ont échoué à respecter leurs obligations clairement établies en matière de droits de la personne, surtout à l'égard des personnes et des collectivités qui ont le plus besoin de l'aide des gouvernements.



En fait, nous avons vu comment les femmes; les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre restent largement invisibles dans les politiques et programmes canadiens en matière de logement ; et, en particulier, les personnes qui doivent faire face à des inégalités croisées fondées sur la race, l'identité autochtone, le handicap, l'âge, le statut de personne immigrante, l'origine ethnique, le revenu, l'orientation sexuelle ou d'autres motifs demeurent largement invisibles dans les politiques et les programmes de logement au Canada. La priorité n'est pas accordée à leurs besoins particuliers. Les initiatives des gouvernements en matière de logement ne sont pas évaluées de façon à déterminer si leurs besoins sont satisfaits ou non.

Des vies sont perdues, et des familles sont déchirées parce que les logements sûrs et de bonne qualité ne sont ni abordables ni disponibles, leur nombre étant loin de s'approcher des quantités nécessaires.

C'est là où nous espérons que notre travail pourra faire une différence, en attirant l'attention sur les dimensions genrées et systématiquement négligées de la crise nationale du logement et en pressant le gouvernement d'agir de façon concrète et significative.

Nous avons fait de notre mieux pour aborder notre mandat d'une manière qui diffère des études et des enquêtes antérieures. Nous espérons que le résultat sera également différent, soit un outil puissant qui peut être utilisé pour tenir le Canada responsable de son obligation de respecter le droit au logement en ce qui concerne les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, sans discrimination ni exception.



**Sylvia Maracle** (Skonaganleh:ra) est présidente de Neha et est une Mohawk bispirituelle membre du clan du loup du territoire mohawk de Tyendinaga. Elle a été directrice générale de la Fédération des centres d'amitié autochtones de l'Ontario pendant 41 ans et était la présidente fondatrice de l'organisme Ontario Aboriginal Housing Services de 1979 au 2001.



**Pamela Glode Desrochers** est L'nu et membre de la Première Nation Millbrook. Elle travaille au Mi'kmaw Native Friendship Centre depuis plus de 28 ans et en est la directrice générale depuis plus de 12 ans. Pamela a récemment été élue présidente de l'Association nationale des centres d'amitié.



**Marie Pascaline Menono** est une intervenante sociale spécialisée en Analyse comparative entre les Sexes Plus et en droit de la personne. Marie Pascaline a été conseillère en matière d'égalité de genre aux Nations Unies et pour diverses organisations internationales.

# Introduction

Une femme en situation de handicap a dit, bien que son appartement soit à peine assez grand pour répondre à ses propres besoins, elle accueille souvent des camarades et des connaissances en situation de handicap parce que ces derniers n'ont nulle part où aller. Elle a ajouté :

« La majeure partie des gens que je connais qui ont pu évité de finir dans les rues, en étaient capables parce qu'il y avait un membre de la famille ou un ami, un proche qui a pu les aider. Pas parce que le système les a aidés. J'ai un 3 et demi, et maintenant j'accepte d'autres personnes en situation de handicap pour leur éviter de vivre dans la rue. Comme ça se fait? Ce ne devrait pas être à nous, qui sommes au bas de l'échelle, de rattraper les autres qui tombent dans le vide. »

Une femme vivant dans un immeuble de chambres individuelles a expliqué comment le fait que l'immeuble n'est pas bien entretenu a eu des répercussions sur elle et les membres de son voisinage. L'ascenseur est souvent tombé en panne au cours des deux dernières années. Au moment où elle s'est adressée à la commission, l'ascenseur était hors service depuis deux mois. La femme a des problèmes de mobilité et marche à l'aide d'une canne. Chaque fois qu'elle sort ou rentre, elle doit descendre ou monter 86 escaliers pour se rendre à sa chambre, au quatrième étage. Un voisin, qui se déplace en fauteuil roulant, n'est pas sorti depuis deux mois. Elle a ajouté : [traduction]

« Je raconte cette histoire non pas parce qu'elle est spéciale, mais parce qu'il est tellement habituel pour les personnes en situation de handicap de ma collectivité d'être confrontées à ce genre de choses. »

# Comment la commission d'examen Neha a été établie

Neha est une étape d'un long cheminement pour réaliser le droit au logement au Canada.

En 2019, après des décennies de défense du droit au logement par des experts de vécu et des organisations de la société civile, le Parlement a adopté la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, qui engage le Canada à faire respecter le droit au logement. La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* a établi des mécanismes de redevabilité, notamment la défenseure fédérale du logement, le *Conseil national du logement* et les commissions d'examen. Le *Conseil national du logement* nomme trois de ses membres à une commission d'examen lorsque la défenseure fédérale du logement le lui demande. Une commission d'examen tient une audience sur un enjeu systémique en matière de logement, à laquelle des personnes directement touchées participent. Elle présente ses observations et ses recommandations au ministre fédéral responsable du logement, et celui-ci est tenu de publier une réponse publique.

En 2022, deux réseaux nationaux, le Réseau national des femmes logement et itinérance<sup>1</sup> et le *National Indigenous Feminist Women's Housing Working Group*<sup>2</sup>, ont activé le processus ci-dessus en soumettant à la défenseure fédérale du logement des réclamations de violation des droits de la personne. Après avoir examiné les réclamations, la défenseure fédérale du logement a demandé en 2023 au *Conseil national du logement* d'établir une commission d'examen sur l'échec de la prévention et de l'élimination de l'itinérance chez les femmes et les personnes de diverses identités de genre<sup>3</sup>.

La commission d'examen Neha a été formée en mars 2024. Avant de commencer leur travail, les membres ont tenu de la cérémonie, demandé l'avis d'Aînés.es et de protecteurs/protectrices du savoir et parlé aux membres de leur communauté pour obtenir des conseils. Afin de se concentrer sur une vision positive, les membres ont défini l'enjeu qu'ils examineraient, à savoir **le droit à un logement sûr, suffisant et abordable pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, ainsi que le devoir du gouvernement de faire respecter ce droit.**

Les membres de la commission ont choisi le nom « Neha » pour représenter leur vision de la façon dont elles s'acquitteraient de leur mandat. Neha est un mot kanien'kéha-mohawk qui signifie « nos façons de faire ». Il exprime la volonté de travailler ensemble et de partager la terre, l'eau, les animaux et le monde naturel. Il décrit un mode de vie ouvert, pacifique, solidaire et guérisseur. La reconnaissance des droits de la personne est en soi un concept naturel.

1 Women's National Housing & Homelessness Network (2022). [The Crisis Ends with Us: Request for a Review into the Systemic Denial of the Equal Right to Housing of Women and Gender-Diverse People in Canada](#). Proposition présentée à la défenseure fédérale du logement.

2 National Indigenous Feminist Women's Housing Working Group (2022). [Homeless on Homelands: Upholding Housing as a Human Right for Indigenous Women, Girls, Two-Spirit, and Gender-Diverse People](#). Proposition présentée à la défenseure fédérale du logement.

3 Défenseure fédérale du logement (2023). [The failure to prevent and eliminate homelessness amongst women and gender-diverse people](#).

# L'approche Neha

Les membres de Neha comprennent que les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre constituent des groupes distincts, chaque groupe étant confronté à des expériences et à des obstacles particuliers en ce qui concerne le logement. La cercle de Neha tient compte de la diversité qui existe au sein de ces groupes et entre elles : personnes issues des Premières Nations, Inuit ou Métis; noires ou racialisées; en situation de handicap de tout genre; immigrantes ou réfugiées; jeunes ou âgées; avec ou sans enfant; de toute orientation sexuelle ou identité de genre; à faible revenu; survivantes de violence; qui travaillent dans l'industrie du sexe; consommateur.e.s; qui ont été incarcérées ou placées en établissement; qui sont d'anciens combattants et toutes les autres personnes qui risquent d'être laissées de côté. **Tout au long du présent rapport, l'expression « femmes et personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre » devrait être comprise comme reconnaissant la diversité des expériences et des besoins de ces personnes.**



Le cercle de Neha décrit les principes et l'approche de la commission d'examen. En plaçant les personnes détentrices de droits au cœur du processus, Neha s'appuie sur quatre priorités :

### **Des espaces sûrs pour les personnes ayant une expérience vécue ou présente**

Au lieu d'appeler leur démarche « audience », qui a une dénotation péjorative pour beaucoup de gens, les membres l'ont qualifiée de dialogue. Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres ont mis à profit leur propre expérience vécue de logement insuffisant et de l'itinérance, en plus de leur expertise professionnelle en matière de politiques sur le logement et de droits de la personne.

### **Inclusion et accessibilité**

Les membres voulaient entendre le point de vue de la grande diversité des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, qui doivent faire face à des obstacles pour accéder à leur droit au logement, en particulier celles qui sont le plus souvent laissées de côté. Avec le soutien d'organisations partenaires, Neha a tenu des dialogues dans un large éventail d'endroits, allant d'une prison de la Nouvelle-Écosse à un centre d'accueil du Nord du Manitoba, en passant par un centre communautaire queer et trans du centre-ville de Toronto. La commission d'examen visait à faire en sorte que les personnes ayant participé au dialogue aient accès aux mesures d'adaptation dont ils avaient besoin pour y prendre part.

### **Mesures de soutien des personnes et de la commission**

Trop souvent, les consultations gouvernementales, les études et les processus relatifs aux droits de la personne demandent aux personnes de revivre leur expérience traumatisante de logement insuffisant et de l'itinérance. Les membres ont plutôt invité des personnes ayant vécu cette expérience à s'asseoir en cercle avec elles pour définir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Elles se sont engagées à faire participer les gens à des discussions qui favorisent la vérité, l'amitié et le respect.

### **Solutions axées sur les droits**

Les personnes ayant participé aux dialogues étaient considérées comme détenant des droits et non pas comme des victimes. Les membres de Neha ont fait en sorte que le processus d'examen demeure axé sur la vision d'un logement sûr, suffisant et abordable pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre; la responsabilité du gouvernement de faire respecter ce droit; et les solutions nécessaires pour y parvenir.

L'approche adoptée par la commission d'examen Neha pour étudier l'enjeu s'inspire de la roue de médecine et comporte quatre étapes d'examen :



#### **Vision**

Exprimer clairement la vision d'un logement sûr, suffisant et abordable, vers laquelle nous tendons



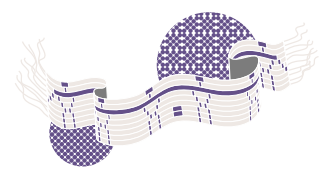
#### **Savoir**

Réunir les connaissances nécessaires pour nourrir cette vision



#### **Raison**

Chercher à comprendre pourquoi les choses sont ainsi et comment elles doivent changer



#### **Action**

Définir les mesures nécessaires pour réaliser la vision

# Les dialogues de Neha

En recueillant des témoignages, l'objectif de Neha était d'entendre le point de vue des personnes détentrices de droits et des organisations qui travaillent avec elles et de porter leur voix, leurs besoins et, surtout, leurs solutions à l'attention du gouvernement fédéral.

Neha a invité le public à présenter des propositions écrites de novembre 2024 à avril 2025. Pour rendre le processus plus accessible, le Réseau national des femmes pour le logement et l'itinérance et le National Indigenous Women's Housing Network ont créé un programme de personnes championnes communautaires afin d'appuyer les propositions de personnes ayant vécu l'itinérance ou la précarité du logement. Neha a reçu plus de 250 propositions écrites, dont bon nombre sont le fruit de la collaboration de groupes d'amitié et de membres du voisinage ou le produit de vastes mobilisations communautaires menées par des organisations locales et nationales.

De plus, Neha a collaboré avec des partenaires pour tenir 13 dialogues oraux virtuels ou en personne. Les réunions consistaient en des tables rondes et des groupes de discussion dans le cadre d'événements nationaux organisés par des organisations partenaires, ainsi que de séances au cours desquelles Neha a communiqué avec des membres de collectivités et d'organisations particulières pour que ces dernières fassent part de leurs réflexions. Dans le cadre de ces dialogues, Neha a entendu plus de 250 témoignages provenant de collectivités partout au Canada.

Comme Neha l'a entendu tout au long des dialogues, il est essentiel de reconnaître les nombreuses études et enquêtes importantes qui ont précédé le travail de la commission. Des personnes et des organisations ont souligné l'apport d'études antérieures sur l'itinérance ou la précarité du logement, ainsi que de bon nombre de rapports étroitement liés aux droits de la personne.

## Il s'agit notamment du rapport final et des appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles

**autochtones disparues et assassinées; du rapport final et des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada; et les rapports antérieurs de la défenseure fédérale du logement et du Conseil national du logement.**<sup>4</sup>

La démarche de Neha se veut complémentaire et s'appuie sur les conclusions et recommandations formulées dans ces rapports antérieurs, ainsi que sur la quantité considérable d'informations partagées par les participants au processus d'examen.

Au cours des dialogues, Neha a entendu de nombreux récits très personnels de personnes ayant vécu l'itinérance et l'insécurité du logement. Ces témoignages soulignent les conséquences concrètes lorsque les systèmes de logement ne parviennent pas à respecter les obligations en matière de droits de la personne, en particulier pour les femmes, les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, y compris les Autochtones, les personnes racialisées, les nouveaux arrivants, les personnes handicapées et celles qui font face à des obstacles systémiques.

Les témoignages brossent tout de même un portrait de la dignité et des atouts des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre de toute origine, ainsi que des façons dont elles travaillent – seules ou collectivement – pour faire une différence, revendiquer leur propre droit au logement et promouvoir des solutions en matière de logement à l'intention des familles, des membres du cercle amical et du voisinage, qui respectent la dignité humaine et accueillent et célèbrent la diversité de nos collectivités.

Les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre prêchent par l'exemple. Neha exhorte tous les gouvernements à écouter ces spécialistes et à suivre leur exemple.

4 Voir par exemple : Conseil national du logement (2021). [Rapport sur le logement et l'itinérance des Autochtones à l'échelle nationale dans les régions urbaines, rurales et nordiques](#) ; Conseil national du logement (2022). [La réalisation progressive du droit à un logement suffisant : analyse documentaire](#) ; Conseil national du logement (2023). [Renouveler la Stratégie nationale sur le logement du Canada: Un rapport complet sur les moyens de relever les défis en matière de logement abordable au Canada.](#) ; Conseil national du logement (2024). [Rapport Commission d'examen: La Financiarisation des logements construits pour la location.](#)

# Droit fondamental au logement en ce qui concerne les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre

« Le droit au logement n'est pas abstrait, c'est le droit de vivre sans peur, de choisir la sécurité vis-à-vis la survie, de se remettre de la violence, d'être dans les communautés. »

– Arlene Haché, présidente, Réseau national des femmes pour le logement et l'itinérance

La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, de 2019, affirme que le droit à un logement suffisant est un droit de la personne et engage le gouvernement fédéral à faire respecter ce droit. En vertu du droit international, le droit au logement est un droit général qui va bien au-delà d'un simple abri. Un organisme des Nations Unies affirme que « **le droit au logement ne doit pas être interprété de manière restrictive, par exemple en se référant au logement comme une marchandise ou une simple habitation physique. Le droit au logement est défini comme le droit à un lieu sûr pour vivre dans la paix et la dignité.** »

Le droit au logement comprend le droit à un logement sûr et à long terme qui est abordable, qui répond à des besoins essentiels comme l'eau potable, qui offre des conditions de vie saines, qui est accessible, qui se trouve près d'autres nécessités, comme les soins de santé et les garderies qui permet aux personnes et aux familles de maintenir leurs pratiques culturelles et d'exprimer leur identité individuelle.



Le droit au logement est également lié à d'autres droits reconnus et protégés en droit canadien et international. Ces derniers comprennent l'interdiction de la discrimination raciale ou sexuelle, le droit de vivre en sécurité, les droits des personnes en situation de handicap, les droits de l'enfant et les droits des peuples autochtones. L'exercice du droit au logement est considéré comme étant essentiel à la réalisation d'un large éventail d'autres droits fondamentaux de la personne, que les gouvernements doivent respecter, protéger et appliquer, y compris le droit à la santé, le droit à l'emploi, le droit à la culture, le droit de vivre à l'abri de la violence.

Le droit au logement ne signifie pas que les gouvernements doivent donner un logement à tout le monde. Il signifie qu'ils doivent faire ce qui suit :

- prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la discrimination et à l'itinérance;
- prendre des mesures efficaces de façon à ce que le droit au logement puisse être pleinement réalisé le plus tôt possible;
- donner la priorité aux personnes qui ont les plus grands besoins;
- investir le maximum de ressources disponibles;
- utiliser tous les moyens appropriés pour appliquer ce droit, y compris les lois et les règlements.

Tous les ordres de gouvernement assument les obligations mentionnées en matière de droits de la personne et sont tenus d'agir dans leurs champs de compétence et leurs domaines d'influence respectifs. Le gouvernement fédéral a le devoir de jouer un rôle de leadership.

Une femme qui est venue au Canada en tant que personne réfugiée a décrit comment elle vit maintenant avec la crainte quotidienne d'être expulsée ou de se faire enlever ses enfants. Une mère célibataire de trois enfants, a dit être sur une liste d'attente pour un logement subventionné, mais ne pas savoir quand ou si elle peut avoir accès à un tel logement. Le meilleur logement qu'elle puisse se permettre avec son revenu restreint est une chambre individuelle dans un appartement partagé avec des étrangers.

Elle craint que ses conditions de vie exiguës puissent causer que ses enfants lui soient enlevés si elle fait l'objet d'un signalement à un organisme de protection de l'enfance. Elle conteste la raison pour laquelle le Canada a des lois sur le logement qu'un parent doit fournir à ses enfants, mais pas de loi pour veiller à ce que ce logement soit réellement disponible et abordable.

# Éléments du rapport

Le présent rapport est l'un des deux rapports<sup>5</sup> publiés à l'issue de l'exécution du mandat de Neha. Il tente de résumer le plus succinctement possible la richesse des connaissances communiquées à la commission au cours de la dernière année. Il s'agit des réflexions qui ont façonné et éclairé le rapport distinct sur les conclusions et les recommandations de Neha au ministre fédéral du Logement et de l'Infrastructure.

Le présent rapport est divisé en quatre sections, qui reflètent l'approche qui a orienté les travaux de Neha tout au long du processus d'examen.



## Vision

Ce que le droit à un logement sûr, suffisant et abordable signifie pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.



## Savoir

Façon dont le manque d'accès au droit au logement et d'autres droits ont une incidence sur les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.



## Raison

Obstacles systémiques à la pleine réalisation du droit au logement pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.



## Action

Mesures que les ordres de gouvernement peuvent et doivent prendre pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de droits de la personne.

Chaque section du rapport vise à établir un juste équilibre entre, d'une part, la reconnaissance de la richesse et du caractère particulier des expériences et des réflexions communiquées à Neha et, d'autre part, la production d'un résumé qui est néanmoins aussi concis, accessible et utile que possible pour toutes les parties concernées.


## Voix exprimées dans le rapport

Le rapport attribue les citations uniquement aux personnes qui ont participé à nos séances enregistrées en tant que porte-parole d'une organisation. Les autres citations sont anonymes. D'autres aspects de l'identité des personnes sont indiqués si cela ne compromettrait pas leur anonymat.


5 Conseil national du logement. (2025). « *Nous sommes des êtres humains. Nous sommes dignes d'un endroit où vivre. C'est aussi simple que cela* » : rapport final et recommandations de la commission d'examen Neha & Le droit international et le droit à un logement suffisant pour les femmes, les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.



# 1 Vision



Ce que le droit à un logement sûr, suffisant et abordable signifie pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.



[Traduction] « Je veux un logement qui ressemble vraiment à un foyer : chaleureux, accueillant et protecteur. Tout le monde mérite une fondation pour guérir, grandir et bâtir un avenir meilleur, en particulier les personnes parmi nous qui ont été poussées trop longtemps dans la marge. »

– Une femme et mère noire ayant vécu dans un logement insalubre et précaire

Des personnes ayant participé aux dialogues ont été claires : il ne suffit pas de reconnaître le droit au logement; ce droit doit être mis en œuvre de manière à répondre aux besoins urgents des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre. Une personne d'origine sud-asiatique de Toronto a écrit ceci : [traduction] « **J'espère que les générations futures grandiront dans un monde où le logement est un droit et non une lutte.** »

## 1.1 LE DOMICILE EST PLUS QU'UN SIMPLE ABRI

Certaines personnes ont contesté l'expression « logement suffisant », affirmant qu'un logement qui est simplement « suffisant » est loin de correspondre à leur vision d'égalité et de justice. Un homme trans a déclaré ceci : [traduction] « **L'accent mis sur la “suffisance” du logement est trompeur. Pourquoi ne nous donnez-vous pas ce que vous vous donneriez, à votre famille ou à vos connaissances? Donnez-nous une situation qui nous permet de prospérer, pas seulement de survivre de justesse. »**

Au lieu de « logement suffisant », de nombreux participants ont évoqué des « chez soi », des « quartiers » et des « communautés » sains et solidaires. Une jeune mère autochtone a écrit ceci :

[traduction] « Ma vision d'un logement sûr et abordable repose sur la guérison, la dignité et la communauté. Elle importe profondément, car le logement ne consiste pas seulement à avoir un toit au-dessus de notre tête. Pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, en particulier celles d'entre nous qui portent le poids de traumatismes intergénérationnels et d'obstacles systémiques, il s'agit d'avoir un endroit où nous pouvons respirer, guérir et avoir notre place. »

Dans leur proposition conjointe, la Salish Lelum Housing Society et le Tillicum Lelum Aboriginal Friendship Centre, de Nanaimo (C.-B.), ont cité l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, qui exprimait la vision suivante : « **Nous exigeons un monde au sein duquel les familles inuites, métisses et des Premières Nations peuvent élever leurs enfants avec la même sécurité et les mêmes droits de la personne que les familles non autochtones. »**



## 1.2 ABORDABILITÉ

Bon nombre de personnes ont déclaré que le coût d'un logement sûr et de qualité ne devrait jamais compromettre la capacité de répondre à d'autres besoins fondamentaux. Une personne monoparentale métisse a écrit ce qui suit :

[traduction] « Ma vision est une société où personne n'a à choisir entre le logement et d'autres besoins essentiels. Le logement devrait servir de base à la prospérité, et non seulement à la survie. Je rêve d'un avenir où ma fille et les générations à venir pourront vivre à l'abri de l'anxiété causée par l'instabilité financière ou le déplacement. »

Une autre personne a dit ceci : [traduction] « **Je veux des coûts de logement raisonnables qui ne forcent pas les personnes qui travaillent dans l'industrie du sexe à accepter des conditions de travail très dangereuses de façon à dormir à l'intérieur.** »

## 1.3 SÉCURITÉ ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

La sécurité et le respect de la vie privée sont des dimensions essentielles du droit au logement. Un nombre impressionnant de propositions parlaient de l'importance d'avoir simplement une porte verrouillable et des entrées d'immeuble protégées. Une personne a dit ce qui suit : [traduction] « **Ma vision pour les femmes, c'est que leur foyer est un endroit sûr et que seules les personnes qu'elles autorisent à entrer peuvent le faire.** »

Le respect de la vie privée et la sécurité sont au cœur des préoccupations de beaucoup de femmes et de personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, étant donné la violence et le harcèlement généralisés auxquels elles doivent faire face. Une femme en situation de handicap a écrit ceci : [traduction] « **Je ne veux pas vivre avec des hommes, car je suis veuve et survivante de viol. Je me sens le plus en sécurité avec d'autres femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.** » Une femme autochtone a dit avoir besoin d'un foyer qui ne susciterait pas constamment [traduction] « **un mode d'attaque ou de fuite** ».



## 1.4 LOGEMENT POUR UNE DIVERSITÉ DE FAMILLES ET DE MODES DE VIE INTERGÉNÉRATIONNELS

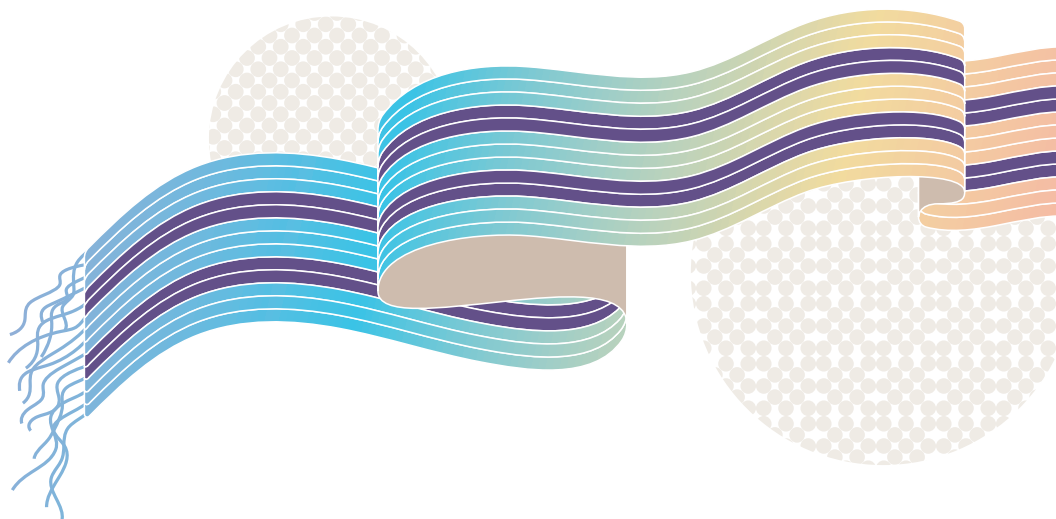
Des personnes ont souligné l'importance des options adaptées aux ménages de tailles et de configurations diverses. Les différentes cultures ont des concepts différents de la famille et du degré d'espace et d'intimité requis pour chaque membre de la famille. Ils ont parlé de la famille élargie, des liens de parenté et des familles électives basées sur l'amitié et l'expérience commune. Une personne autochtone a fait valoir ce qui suit : « **Prendre soin des personnes qui vieillissent, ça fait partie de notre identité. C'est un lien important qui manque [à nos jeunes].** »

Les besoins en matière de logement changent avec le temps, à mesure que les familles s'élargissent et que les membres de famille vieillissent. Le logement intergénérationnel (c'est-à-dire les logements qui conviennent à la fois aux jeunes enfants et aux personnes âgées à mesure qu'elles vieillissent) est un élément essentiel de la notion de logement adapté sur le plan culturel. Pauktuutit Inuit Women of Canada a fait remarquer ce qui suit : [traduction] « **À mesure que nous vieillissons et que nos besoins changent, le domicile devrait évoluer et s'adapter à ces besoins pour qu'il soit sûr et suffisant.** »

## 1.5 LOGEMENT VÉRITABLEMENT ACCESSIBLE

Des personnes ont également parlé de l'importance des espaces entièrement accessibles. Les personnes en situation de handicap ont dit à Neha que, sans logement accessible, elles risquent continuellement de se retrouver en situation d'itinérance ou d'être placées en établissement.

De nombreuses personnes ont par ailleurs exprimé leur anxiété à l'idée de demeurer dans un logement à mesure qu'ils vieillissent et que leurs besoins en matière d'accessibilité augmentent. Une personne a écrit ceci : [traduction] « **J'imagine un logement sans obstacle conçu pour être inclusif et accessible à toutes les personnes, peu importe leur âge, leurs capacités ou leurs antécédents. Il s'assure que les considérations architecturales et environnementales ne créent pas d'obstacles pour qui que ce soit, y compris les personnes en situation de handicap, les aînés et les personnes ayant une déficience temporaire.** »



## 1.6 ESPACES SAINS, BIEN ENTRETENUS ET POURVUS DES COMMODITÉS ESSENTIELLES

Il est essentiel que les domiciles soient bien entretenus. Cela comprend la réparation rapide de commodités essentielles, comme le chauffage, la climatisation, la ventilation, l'eau courante et l'eau potable. Rachel Stebner, de la Peer-to-Peer Community Co-op, a déclaré ceci : [traduction] « **Parfois, nous n'avons pas besoin de réinventer la roue en ce qui concerne les droits des personnes en situation de handicap. Nous n'avons qu'à réparer les maudits ascenseurs.** »

Un certain nombre de personnes ont déclaré que l'accès à Internet devrait être considéré comme une commodité de base, étant donné l'importance de la connectivité dans tous les aspects de la vie. Une personne détenue d'un pénitencier fédéral a dit : « **Tout se fait en ligne maintenant : payer le loyer, présenter une demande pour louer un appartement, présenter une demande d'emploi, trouver des ressources, maintenir des liens sociaux.** »

Des personnes ont parlé d'autres caractéristiques essentielles à la santé mentale et au bien-être. Certains ont parlé de l'importance des espaces ensoleillés et des fenêtres avec une vue sur autre chose que les murs d'autres bâtiments. Certains ont fait remarquer que, pour les personnes qui ne quittent pas souvent leur résidence – en raison d'une mobilité limitée ou pour d'autres raisons –, la taille et la qualité de l'espace sont particulièrement importantes. Une personne a dit qu'elle aimerait pouvoir regarder par la fenêtre et voir au moins un arbre. D'autres ont dit vouloir avoir accès à une cour où elles pourraient jardiner et où leurs enfants pourraient jouer en toute sécurité.

De nombreuses personnes ont parlé avec passion de l'importance des animaux de compagnie dans leur vie et du désir de vivre dans un endroit où ils sont libres d'en avoir un.

## 1.7 ESPACE POUR LES VISITEURS ET LES INVITÉS

Des personnes ont ajouté que le domicile devrait être un endroit accueillant pour les visiteurs. Pour éviter l'isolement social, il est essentiel d'avoir l'espace permettant d'accueillir des connaissances et des membres de la famille. Beaucoup ont exprimé leur rêve de cuisiner et de partager un repas avec des amis. Une femme trans des Premières Nations a décrit ce rêve comme [traduction] « **la participation à tous les aspects du bonheur domestique, que les personnes logées tiennent pour acquis** ».

Des membres des Premières Nations, Inuits et Métis qui vivent dans un centre urbain ont particulièrement insisté sur l'importance de pouvoir accueillir des membres de la famille provenant de leur communauté d'origine. Une personne aînée bispirituelle a dit que, pour elle, un logement suffisant est un logement où elle a de la place pour accueillir ses proches.



## 1.8 ESPACES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS

Beaucoup de gens ont parlé de la valeur des espaces communautaires, où il est possible de se réunir avec des membres du voisinage, de cercles amicaux plus grands et de la famille.

[Traduction] « **Nous croyons que les balcons, les espaces extérieurs et les salles communes ne sont pas luxueux; ce sont des éléments vitaux. Nous avons besoin d'endroits où respirer, tisser des liens et bâtir la communauté.** »

Des membres des Premières Nations, Inuits et Métis ont parlé de la possibilité d'avoir des espaces communautaires pour préparer et partager des aliments traditionnels ainsi qu'aux fins de pratiques culturelles et cérémonielles. La représentante d'Edmonton 2 Spirit Society a déclaré que le droit au logement nécessite « **des espaces ancrés dans la culture [...] intégrant les visions du monde, les pratiques de guérison et les liens communautaires autochtones dans les modèles de logement afin de refléter les besoins et les valeurs des personnes bispirituelles et des autres Autochtones.** » Des personnes 2ELGBTQQIA+ métisses ont réclamé [traduction] « **des espaces qui leur sont destinés et exclusifs, où elles pourraient établir des liens culturels sans craindre d'être jugées ou de devoir "atténuer" leur genre ou leur identité sexuelle.** »

Bon nombre des aspects des traditions des Premières Nations, des Inuits et des Métis qui reposent sur la terre sont particulièrement difficiles à maintenir en milieu urbain. Si des quartiers ou des villages urbains étaient construits, plutôt que seulement des unités d'habitation individuelles, il serait beaucoup plus facile de prévoir des espaces où les traditions, comme les feux sacrés et les sueries, peuvent être perpétuées.

## 1.9 QUARTIER ET COMMUNAUTÉ

Neha a également reçu des témoignages convaincants sur l'importance du quartier et de la communauté. Il est particulièrement important pour les personnes à mobilité réduite ou qui n'ont pas les moyens de se déplacer d'être près des commodités et des services essentiels, comme les garderies, les épiceries et les services médicaux. Des personnes ont également parlé de leur désir de vivre dans un quartier où ils se sentent en sécurité et acceptés et où ils peuvent être eux-mêmes sans jugement ni harcèlement.

Une personne nouvellement arrivée queer et noire a dit : [traduction] « **Il ne s'agit pas uniquement du domicile. Il s'agit aussi de la communauté. Si vous sortez et que vous ne vous sentez pas en sécurité, c'est épuisant.** »

La South Asian Legal Clinic et la South Asian Legal Clinic of Ontario ont situé le logement dans [traduction] « **une écosphère où toutes les personnes sont soutenues avec dignité, équité et respect** ». Elles ont écrit ceci : [traduction] « **Nous imaginons un avenir où les familles et les communautés peuvent s'épanouir dans des milieux d'entraide et inclusifs. Cela supposerait des modèles de vie communautaire qui favorisent la prise en charge mutuelle, le respect et la responsabilisation, où les gens peuvent s'entraider et partager les ressources tout en conservant la vie privée et l'autonomie que tous méritent. Les générations à venir devraient être en mesure de bâtir leur vie dans des espaces où elles sont accueillies, habilitées et stimulées par les structures et les systèmes qui les entourent.** »



## 1.10 LOGEMENT AYANT DES SERVICES DE SOUTIEN

De nombreuses personnes ont en outre parlé de l'importance de services de soutien complets qui aident les gens à demeurer dans leur logement et à être en santé dans ces espaces. Une personne bispirituelle des Premières Nations et d'ascendance européenne a écrit : [traduction] « **La véritable sécurité en matière de logement signifie non seulement de fournir un abri, mais aussi d'offrir des systèmes de soutien complets qui favorisent le bien-être et la guérison.** »

Des personnes ont également déclaré que l'accès à un logement sûr, suffisant et abordable ne devrait pas être conditionnel au fait qu'une personne accepte des services de soutien particuliers prescrits par les gouvernements ou un fournisseur de logements. Une personne a dit : « **Tout le monde mérite un logement sécuritaire, peu importe leur cheminement.** »



## 1.11 FACULTÉ D'AGIR ET AUTONOMIE

Des personnes de divers milieux ont dit à Neha qu'elles voulaient vivre dans des espaces où leur faculté d'agir et leur autonomie sont respectées. Une personne a dit que sa vision du système de logement en était une qui [traduction] « **habiliterait les personnes et les collectivités à avoir une plus grande emprise sur leur propre vie** ».

Pour certains, la vision d'une plus grande autonomie était liée au respect et au maintien des lois et des enseignements autochtones. Marie McGregor Pitawanakwat, de Wikwemikong (Ontario), a écrit : [traduction]

« Avant l'invasion de nos terres ancestrales par les colons blancs, les femmes autochtones dans de nombreuses nations autochtones avaient le rôle et la responsabilité de construire les maisons, de les entretenir et, au besoin, de les déménager. Grâce à ce rôle et à cette responsabilité, les femmes autochtones exerçaient leur faculté d'agir, leur autonomie et leur indépendance et avaient une place de choix au sein de nos clans, de nos communautés et de nos nations. »

– Marie McGregor Pitawanakwat, présidente du National Indigenous Women's Housing Network

## 1.12 DIVERSITÉ

Enfin, les personnes ayant participé aux dialogues ont clairement affirmé qu'il faut une diversité d'options de logement pour répondre aux nombreux besoins distincts des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre. Une personne a souligné que **« toujours construire le même modèle de maison de ville n'est pas idéal »**.

Des personnes ont dit qu'ils voulaient être en mesure de définir eux-mêmes ce qui constitue un domicile sûr, confortable et suffisant en fonction de leur situation, plutôt que d'être limités par le colonialisme, l'eurocentrisme et des hypothèses hétéronormatives.



Les visions exprimées par les personnes cadrent avec le droit à un logement suffisant tel que défini dans la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement*, car elles reflètent ses éléments centraux : abordabilité, habitabilité, accessibilité, emplacement, adéquation culturelle, disponibilité des services et sécurité d'occupation. Il s'agit d'une vision collective ancrée dans la sécurité, la dignité et l'appartenance, qui reconnaît que le logement doit refléter la diversité des réalités, des identités et des besoins de tous. Plutôt que d'adopter une approche universelle, les personnes ont insisté sur l'importance d'un logement qui favorise la guérison, l'autonomie et la communauté et qui permet aux personnes non seulement de survivre, mais aussi de s'épanouir dans des espaces inclusifs, culturellement ancrés et sensibles à leurs expériences vécues.

# 2 Savoir



Les répercussions des violations du droit au logement et d'autres droits sur les femmes, les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre

« [Traduction] « Je ne peux pas vous dire à quoi ressemble un logement abordable, parce que je n'en ai pas encore vu ».

Neha a entendu d'innombrables récits profondément émouvants de femmes et de personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ayant une identité et des antécédents uniques, qui luttent pour survivre parce qu'elles ne peuvent pas trouver un endroit décent où vivre.

Il y a une grave pénurie nationale de logements véritablement abordables qui touche toutes les collectivités du Canada. Des participants.es ont décrit les efforts individuels et collectifs déployés pour trouver un logement sûr et abordable et les nombreux obstacles rencontrés, notamment le fait d'attendre plusieurs années avant d'avoir accès à une forme quelconque de logement subventionné.

Des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ont expliqué comment elles sont confrontées à des désavantages supplémentaires dans l'accès à un logement sûr, abordable et de qualité. Des participants.es ont expliqué comment de bas salaires, la dépendance à l'égard de programmes, insuffisants, d'aide sociale et leur rôle en tant que principaux fournisseurs de soins aux enfants et aux membres âgés de la famille nuisaient souvent à leur capacité de se payer un logement.

Des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ont aussi exprimé comment elles sont confrontées à la discrimination dans tous les aspects du système de logement. Des participants.es ont expliqué comment les obstacles à l'obtention d'un logement sûr, suffisant et abordable sont amplifiés pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre qui ont une identité croisée, y compris celles qui sont également autochtones, qui sont membres d'une communauté racialisée, qui sont en situation de handicap ou qui ont des problèmes de santé mentale, qui sont nouvellement arrivées au Canada, qui sont des aînés.es, qui travaillent dans l'industrie du sexe ou qui ont été placées en établissement, que ce soit par les services de prise en charge des jeunes ou dans le système carcéral.

De nombreuses personnes ont retracé les racines de la crise du logement aux lois et politiques coloniales du Canada, qui ont exilé les peuples autochtones de leurs terres et leur ont refusé le droit de gérer leurs propres décisions. Pauktuutit Inuit Women of Canada a expliqué que [traduction] « les problèmes de logement des Inuits ont débuté dans les années 1950 lorsque les établissements permanents ont pris le dessus sur les modes de vie nomades ». Des personnes des Premières Nations, inuits et métis ont parlé de la façon dont les mêmes approches coloniales continuent d'avoir des effets sur le sous-financement persistant des services de base dans les communautés autochtones, les générations d'enfants arrachés à leur famille et les échecs répétés des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à protéger les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre autochtones contre la violence et l'exploitation.

Marie McGregor Pitawanakwat, présidente du National Indigenous Women's Housing Network, a déclaré : [traduction]

« Les violations décrites dans notre revendication sont systémiques. Elles sont enracinées dans la colonisation et la dépossession délibérée des peuples autochtones de leurs terres et de leurs foyers. »

– Marie McGregor Pitawanakwat, présidente du National Indigenous Women's Housing Network



## 2.1 REVENUS INSUFFISANTS ET HAUSSE DES COÛTS

Des personnes ont souligné que les logements subventionnés sont tous occupés et que des milliers de personnes se trouvent sur les listes d'attente. La pénurie générale de logements fait en sorte que les propriétaires **« peuvent demander tout ce qu'ils veulent »** sur le marché privé.

Le Bureau de la commissaire à l'équité salariale a fait remarquer que les femmes qui gagnent un salaire au Canada gagnent en moyenne 13 % de moins que les hommes – les femmes racialisées, les femmes nouvellement arrivées, les femmes en situation de handicap, les femmes autochtones, les femmes transgenres et des membres des communautés 2ELGBTQ+ vivant un écart salarial intersectionnel encore plus grand. En comparant le revenu moyen aux loyers moyens, la commissaire à l'équité salariale a constaté que la plupart des femmes au Canada devaient consacrer au loyer environ 59 % de leur revenu mensuel. Pour les femmes en situation de handicap, le pourcentage du revenu moyen nécessaire pour couvrir les coûts de location moyens grimpe à 83 %.

Le Front d'action populaire en réaménagement urbain a écrit que, en 2021, les familles monoparentales au Québec – dont 80 % ont une femme à leur tête – avaient un revenu annuel médian inférieur de 33 000 \$ à celui des familles biparentales. Par conséquent, elles consacraient un montant disproportionné de leur revenu au logement et **« risqu(ai)ent de compromettre la réponse à leurs autres besoins essentiels, notamment ceux qui ont trait (sic) aux soins des enfants. »**

Des propositions insistaient aussi sur le fait que, à mesure que les loyers ont augmenté, d'autres coûts de la vie ont aussi grimpé. La proposition conjointe de la YWCA de Moncton, du Saint John Human Development Council et de Crossroads for Women soulignait le manque de services de garde abordables.

L'accès à la propriété est encore plus difficile. Pauktuutit Inuit Women of Canada a expliqué que les programmes hypothécaires de location avec option d'achat du gouvernement fédéral avaient échoué parce qu'ils sont inabordables pour les familles inuites.

L'écart important et croissant entre le revenu et le coût de la vie, notamment le coût du logement, a rendu hors de portée des logements sûrs, permanents et de qualité pour de nombreuses femmes et personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre. Commentant l'écart entre les prestations d'aide sociale et le coût réel de la vie, une personne a déclaré que les politiciens **« devraient recevoir 2000 \$ par mois pendant six mois et essayer de payer leurs dépenses (loyer, épicerie, etc.) avec ce montant. Ils seraient motivés à faire des changements. »**





## 2.2 OBSTACLES EMPÊCHANT D'ÉCHAPPER À LA VIOLENCE ET À L'EXPLOITATION

L'une des répercussions les plus troublantes de la crise du logement est que les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre sont forcées de vivre dans des conditions de vie dangereuses parce qu'elles n'ont tout simplement pas d'autre endroit où aller. Une personne qui travaille dans l'industrie du sexe et qui est en situation de handicap a écrit ceci : [traduction] « **Je reste actuellement dans une relation de violence parce que je n'ai pas les moyens de partir et qu'il n'y a aucune aide à ma disposition.** » Jeneane Fast, du Canadian Centre to End Human Trafficking, a déclaré que se trouver un logement est le besoin le plus fréquent exprimé par les personnes qui tentent d'échapper à la traite [traduction] « **et le plus difficile à combler.** »

Le Centre canadien pour l'autonomisation des femmes fait remarquer que même les femmes qui sont propriétaires et en sécurité financière peuvent être forcées de se trouver un logement précaire lorsqu'une relation prend fin. Il ajoute que les ex-partenaires peuvent délibérément accaparer leurs actifs financiers dans le cadre d'une procédure en divorce prolongée afin de continuer à infliger un traitement abusif.

Les statistiques communiquées par différentes régions montrent que seulement 12 à 25 % des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre qui ont été victimes de violence sont en mesure de trouver une forme quelconque de logement permanent. Cela signifie que la plupart d'entre elles sont coincées dans un refuge qui est censé être temporaire, sont en situation d'itinérance ou sont forcées de retourner dans une situation de violence.

De façon éclairée, la crise nationale du logement se déroule dans le contexte d'une montée de l'homophobie et de la transphobie, ouvertement exprimées, ainsi que d'efforts visant à annuler les victoires antérieures en matière de droits de la personne de la communauté 2ELGBTQQIA+. Parlant en particulier des conséquences de la transphobie, Hilary Chapple, qui est experte et militante ayant une expérience vécue de la transphobie, a déclaré ceci : [traduction] « **Les enfants trans perdront leur vie si nous n'agissons pas.** »

Des participants.es ont fait remarquer que les approches gouvernementales typiques qui assimilent la sécurité à la réduction de la criminalité ne répondent pas aux besoins des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre provenant de diverses origines. Une participante noire a dit que le poste de police communautaire situé dans son immeuble de logements subventionnés la faisait sentir moins en sécurité, pas plus. La sécurité comprend également le sentiment d'appartenance et la possibilité de vivre dans des espaces exempts de discrimination et de harcèlement. Un travailleur de première ligne autochtone a dit : « **Il est important pour nous de créer une communauté. La communauté nous inspire et nous aide à grandir. Nous avons besoin de communautés où tous nos proches se sentent en sécurité.** »

## 2.3 RÉPERCUSSIONS SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION

Lorsque les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre sont en mesure de trouver un logement, celui-ci est souvent insuffisant ou peu sûr, et la possibilité d'y rester peut être réduite.

Beaucoup ont fait part du fait que les options de logement disponibles pour les personnes à faibles revenus et à revenus fixes sont souvent de piètre qualité. Le Ralliement national des Métis a expliqué que [traduction] « **de nombreux logements ou appartements correspondant au budget des citoyens et des familles métisses, en particulier des familles monoparentales, se délabrent rapidement, sont beaucoup trop petits, sont envahis par la moisissure ou des organismes nuisibles ou sont situés loin de la collectivité** ».

Neha a également entendu parler de logements de qualité inférieure offerts dans les Premières Nations. Des participants.es ont dit que des entrepreneurs qui construisent des logements dans les réserves s'en tirent impunément avec une construction bâclée qui rend les gens malades et raccourcit la durée de vie des bâtiments.

Des participants.es ont relaté des expériences où ils estimaient être peu protégés contre la violence, le harcèlement et les menaces d'autres locataires. Ils ont décrit des chambres sans serrure, des immeubles où des étrangers vont et viennent constamment, ainsi que des aires communes mal éclairées et non surveillées. Dans une proposition écrite au nom de quatre personnes vivant dans des logements locatifs subventionnés en Ontario, il est possible de lire ceci : [traduction] « **Nous vivons constamment dans la peur dans ces immeubles. Nous entendons et voyons des gens se battre. Nous savons que personne ne viendra à la rescousse. Certains d'entre nous n'ont pas de téléphone pour appeler à l'aide.** »

Neha a aussi entendu parler de propriétaires qui utilisent leur pouvoir pour contraindre sexuellement leurs locataires; et de travailleurs en service social qui exercent des pressions sur des locataires pour que ces derniers acceptent un logement peu sûr et inadéquat. Une personne qui a demandé de l'aide pour trouver un logement après avoir vécu dans un refuge d'urgence a décrit avoir été forcée de [traduction] « **prendre la première place offerte, sans égard à sa sécurité en tant que femme transgenre** ».

## 2.4 MENACES POUR LE BIEN-ÊTRE ET L'INTÉGRITÉ DES FAMILLES

Neha a entendu maintes fois combien il est difficile pour les familles de trouver un logement convenable. De nombreuses personnes ont dit que les logements plus grands et comportant plusieurs chambres sont souvent indisponibles ou trop coûteux; ou encore qu'ils font l'objet, sur le marché privé, de discrimination de la part de propriétaires qui refusent de louer un logement aux familles. D'autres personnes ont dit que des fournisseurs de services décident parfois qu'un logement ne convient pas à leur famille – parce qu'il n'y a pas suffisamment de chambres à coucher ou que la surface habitable totale est trop petite –, sans tenir compte de la façon dont la famille définit ses propres besoins.

La pénurie de logements abordables pour les familles et adaptés au mode de vie multigénérationnel est particulièrement grave dans les réserves des Premières Nations et dans de nombreuses collectivités du Nord et éloignées. Au sujet des logements construits dans les réserves, une personne a dit : « **Le gouvernement du Canada n'est pas un bon fournisseur de services. Il construit des logements, mais pas de la taille dont nous avons besoin.** »

Neha a été informée de l'inquiétudes des parents qui craignent que leurs enfants leur soient retirés si les services à l'enfance et à la famille décident que leur logement n'est pas adapté. La menace de la prise en charge des enfants est si omniprésente que de nombreuses familles qui ont du mal à trouver ou à conserver un logement sûr et suffisant vivent dans la crainte que tout contact avec les services de soutien puisse les porter à l'attention d'organismes de protection de l'enfance. Nous avons également entendu la frustration et le chagrin des parents dont la garde des enfants ne leur sera pas retournée à moins qu'ils n'accomplissent la tâche presque impossible de trouver un espace de vie plus grand.

Un certain nombre de personnes ont mentionné que l'argent dépensé pour les foyers d'accueil et les foyers pour jeunes serait mieux utilisé pour fournir aux familles le soutien dont elles ont besoin pour rester ensemble. Veronica Snooks, du Canadian Lived Experience Leadership Network, a déclaré : [traduction] « **Au lieu que mes enfants me soient enlevés, un logement doté de services de soutien aurait fait une différence dans ma vie. Avec de l'aide, j'aurais pu élever mes enfants.** »

## 2.5 OBSTACLES À LA RÉALISATION DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES ÂGÉES

Les personnes en situation de handicap ont dit à la commission qu'il est presque impossible de trouver un logement accessible. Une mère monoparentale d'un adolescent handicapé a écrit ceci : [traduction] **« Il n'y a pratiquement aucun logement locatif accessible en fauteuil roulant sur le marché ordinaire de l'habitation de Toronto. Je n'en ai jamais trouvé un seul. »**

Presque tous les logements sont conçus pour les jeunes non handicapés, pas pour les personnes en situation de handicap ni pour la population vieillissante. Les interventions fédérales, provinciales et territoriales en réponse à la crise du logement n'ont pas changé la situation. Brad Evoy, du Disability Justice Network of Ontario, a déclaré : [traduction]

« Il est beaucoup question de la nécessité de construire des logements plus rapidement, mais des logements pour qui? Quel type de logements? À quoi servent de nouveaux logements si les gens ne peuvent pas les trouver et s'ils ne pourront pas y vivre et s'y épanouir? »

– Brad Evoy, du Disability Justice Network of Ontario

Des participants.es ont expliqué que même un logement annoncé comme étant accessible pourrait être inhabitable pour les personnes à mobilité réduite ou ayant une déficience visuelle ou d'autres difficultés. Par exemple, une personne a mentionné un immeuble de logements avec services de soutien qui avait une rampe d'accès, mais dont les portes étaient trop lourdes pour être ouvertes par une personne en fauteuil roulant.

Les participants.es ont également souligné que de nombreuses formes de handicap, telles que la surdité, les déficiences visuelles et les troubles neurocognitifs, sont régulièrement ignorées lorsqu'il s'agit de déterminer si un logement est considéré comme « accessible ».

Des personnes ont fait remarquer que la grave pénurie de logements accessibles a entraîné un recours accru au placement en établissement comme mesure provisoire pour loger des aînés et des personnes en situation de handicap. Il a par ailleurs été dit à la commission que le placement en établissement en raison de l'itinérance et de la précarité du logement signifie souvent que les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ne peuvent plus exprimer leur identité sexuelle en toute sécurité. Alex Nelson, qui est membre d'une équipe de recherche universitaire, a déclaré que la violation correspondante du droit au logement [traduction] **« ajoute une autre couche de précarité aux personnes queer. Ces établissements sont des endroits où les gens peuvent être contraints de retourner dans le placard parce qu'ils ne peuvent pas en sortir en toute sécurité. »**

La grave pénurie de logements accessibles menace en outre la capacité des aînés à continuer à vivre de façon autonome en vieillissant. Décrivant sa propre crainte de ne pas pouvoir rester dans son logement actuel, une personne a déclaré que le placement des personnes âgées dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée ne devrait pas être « la nouvelle norme ». Une femme de 81 ans de Toronto a écrit : [traduction] **« Je suis terrifiée à l'idée d'être forcée d'aller dans un établissement de soins de longue durée. »**

## 2.6 CRIMINALISATION

Enfin, Neha a appris comment la crise nationale du logement contribue à un cycle de criminalisation et d'incarcération. Au cours des dialogues avec des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre dans des établissements correctionnels de la Nouvelle-Écosse, une personne a dit que la situation de logement **« a une incidence directe sur le fait de se retrouver en prison ou pas. »**

Les personnes en situation d'itinérance et vivant dans des quartiers à faibles revenus ont indiqué faire l'objet d'une surveillance accrue, ce qui entraîne un plus grand risque d'interaction négative avec les services de police. Elles ont donné l'exemple de la consommation de drogues illicites. Les personnes qui ont leur propre logement peuvent consommer de la drogue en privé. Celles qui n'ont pas de logement ne le peuvent pas, leur consommation de drogues faisant en sorte d'être prises pour cibles par les forces de l'ordre.

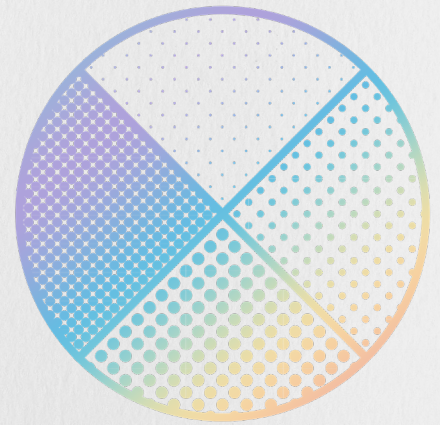
Des spécialistes ayant une expérience vécue de la criminalisation ont en outre parlé de la pression à commettre des crimes de manière à joindre les deux bouts. Une personne incarcérée dans un centre de détention provincial a dit : **« Le coût de la vie est trop élevé par rapport à l'argent qu'il est possible de gagner en occupant un travail légitime, c'est pourquoi les gens finissent par commettre des crimes. »** D'autres ont décrit avoir été contraintes par des gens de commettre des crimes en échange d'un endroit où loger et d'une protection.

Dans le même ordre d'idées, la difficulté de trouver un logement abordable et de qualité fait en sorte qu'il est plus ardu pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre de sortir du système carcéral et de réussir leur réintégration dans la société. Il peut être impossible d'obtenir une mise en liberté sous caution ou une libération anticipée sans démontrer l'accès à un logement sûr qui répond à d'autres conditions, comme éviter les contacts avec d'anciennes fréquentations et les personnes ayant un casier judiciaire.

De plus, sans soutien suffisant, notamment un logement supervisé, beaucoup de gens trouvent qu'il est trop difficile de s'adapter à la vie en dehors d'un établissement. **« Je connais une femme qui s'est fait volontairement arrêter à nouveau parce qu'elle ne pouvait pas composer avec la vie en dehors de prison. Elle trouvait cela trop difficile. Les gens méritent de sortir de prison, mais ils ont besoin de soutien pendant la transition, pour réintégrer la société et surmonter les obstacles qui paraissent trop difficiles. »**



# 3 Raison



Obstacles systémiques à la pleine réalisation du droit au logement en ce qui concerne les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.

« Ce que les femmes et personnes trans vivent dans ce pays, c'est une crise du logement. Ce n'est pas un accident, ça a été manufacturé. C'est structuré et accepté et c'est le résultat de choix politiques, qui doivent être changés. »

– Arlene Haché, présidente, Réseau national des femmes pour le logement et l'itinérance

Neha a reçu de nombreuses preuves – et entendu des témoignages passionnés – attestant que la crise nationale du logement est la conséquence directe du fait que les gouvernements canadiens ne respectent pas pleinement leurs obligations en matière de droits de la personne.

Des exemples ont illustré comment, à bien des égards, le droit fondamental au logement des femmes, des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre est bafoué dans l'ensemble du système de logement, qu'il s'agisse des priorités fixées par les gouvernements, des actions des propriétaires privés ou des lacunes du système d'hébergement d'urgence.

Neha a également constaté que ces répercussions sont particulièrement marquées chez les personnes dont l'identité de genre recoupe d'autres identités, notamment les femmes, les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre qui sont autochtones, racialisées, nouvellement arrivées au Canada, en situation de handicap, ou confrontées à d'autres obstacles systémiques.

## 3.1 INVESTISSEMENT INSUFFISANT DANS LES LOGEMENTS HORS MARCHÉ

Des personnes ont vivement critiqué le recours du Canada au marché privé pour répondre aux besoins en matière de logement. En particulier, Neha a appris qu'une grave pénurie de logements hors marché fait en sorte que les locataires dépendent du marché privé, où les prix sont élevés et où la discrimination est généralisée, particulièrement à l'égard des familles, des peuples autochtones, des personnes racialisées et des personnes ayant un revenu fixe ou précaire. De nombreuses personnes qui ont un logement ont décrit la crainte constante d'être expulsés s'ils n'arrivent pas à payer leur loyer. Une personne nouvellement arrivée en situation de handicap a écrit : [traduction] « **Je ne veux pas vivre dans la rue; et il semble que, si une chose tourne mal, je pourrais me retrouver en situation d'itinérance.** »

Des personnes ont dit que les périodes d'essor de la construction de logements privés n'avaient pas permis d'offrir suffisamment de logements véritablement abordables. En particulier, ils ont présenté des données probantes selon lesquelles la construction de logements abordables a pris beaucoup de retard par rapport au rythme auquel les logements existants sont perdus en raison de leur âge ou convertis en logements plus coûteux. Une étude publiée en 2024 par l'Ottawa Alliance to End Homelessness, qui est citée dans la proposition de la City for All Women Initiative, a constaté que, pour chaque nouveau logement abordable construit à Ottawa, environ 30 logements abordables existants sont perdus.

Une personne a dit : [traduction]

« L'expérience » du gouvernement fédéral de laisser le logement entre les mains du secteur privé est un échec retentissant. »

La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* comprend un engagement explicite à « mettre l'accent sur l'amélioration de la situation en matière de logement pour les personnes dont les besoins sont les plus criants », mais les personnes ont dit que la Stratégie nationale sur le logement n'atteignait pas dans la pratique l'objectif mentionné. Une spécialiste de longue date du logement fait remarquer que la Stratégie n'a pas permis la construction de logements abordables pour les personnes à faible revenu : [traduction] « **Doubler le nombre de logements hors marché est ce que nous pouvons espérer de mieux au cours de la prochaine décennie, car le financement stable, les politiques foncières et les mécanismes intergouvernementaux qui permettraient l'accès des ménages à faible revenu aux logements hors marché étaient tout simplement absents de la Stratégie nationale sur le logement.** »

Des personnes ont en outre fait remarquer que, dans le passé, lorsque des promoteurs privés incluaient des logements abordables afin d'avoir accès à des subventions publiques, ils augmentaient habituellement les loyers dès qu'ils étaient autorisés à le faire : « **Mes parents ont habité dans un immeuble qui a été construit en suivant des critères d'abordabilité temporaires. Les propriétaires sont en train d'augmenter les loyers de toutes les personnes âgées qui vivent dans l'immeuble, et tout le monde cherche un nouvel endroit où vivre.** » Autrement dit, même le faible pourcentage de logements véritablement abordables construits jusqu'à maintenant dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement n'est pas un ajout permanent au nombre de logements abordables disponibles au Canada.

## 3.2 MANQUE DE MISE EN PRIORITÉ DES DIVERS GROUPES DE FEMMES, DES PERSONNES BISPIRITUELLES, TRANSGENRES ET ISSUES DE LA DIVERSITÉ DE GENRE DANS LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LE LOGEMENT

La défenseure fédérale du logement a déclaré à la commission que les programmes incitatifs du marché privé dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement n'incluaient pas « d'objectifs intersectionnels et fondés sur le genre ni de critères d'accessibilité ». D'autres personnes ayant participé au processus d'examen ont par ailleurs commenté l'absence de surveillance et d'évaluation systématiques de la façon dont les politiques et les programmes fédéraux contribuent réellement à « l'amélioration des résultats en matière de logement pour les personnes les plus démunies », notamment les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre d'origines différentes.

Une proposition présentée par The 519, un centre communautaire 2ELGBTQQIA+ de Toronto, souligne la contradiction entre les engagements fédéraux visant à accorder la priorité au logement pour les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre et la façon dont la Stratégie nationale sur le logement a été mise en œuvre. The 519 signale que, en date de 2024, soit sept ans après l'entrée en vigueur de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral ne s'était engagé à financer que 148 logements destinés expressément aux personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.

The 519 et d'autres personnes se sont dits préoccupés par le fait que les décideurs continuent de se fier aux statistiques sur l'itinérance qui proviennent des données sur l'utilisation des maisons d'hébergement. Des personnes ont souligné que le fait de [traduction] « **dormir de sofa en sofa** » **chez des connaissances et des membres de la famille et d'autres formes d'itinérance cachée sont une dimension essentielle et répandue de l'itinérance, particulièrement chez les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.** Pour les raisons énoncées dans la section ci-dessus, un grand nombre de femmes et, en particulier, de personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ne se sentent pas en sécurité ou bienvenues dans le réseau des maisons d'hébergement et sont donc exclues des évaluations fondées sur l'utilisation des maisons d'hébergement.

Des personnes ont demandé que la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* soit renforcée par des objectifs concrets, des échéances et des mesures de reddition de comptes, ainsi que par l'adoption de mesures législatives tout aussi rigoureuses sur le droit au logement par l'ensemble des provinces et des territoires. Alex Flynn, chercheuse à l'Université de la Colombie-Britannique, a déclaré : [traduction] « **Le Canada doit intégrer les droits en matière de logement dans des mesures législatives dotées d'échéanciers, de cibles et de mordants.** »

The 519 a exhorté à subdiviser davantage la planification, le suivi et l'évaluation afin de répondre expressément aux besoins des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre. La représentante du centre communautaire a fait remarquer ce qui suit : [traduction]

« [...] les obstacles au logement auxquels doivent faire face les personnes bispirituelles, les femmes trans, les hommes trans et les personnes qui rejettent les normes de genre sont très différents de ceux qui affectent les femmes cisgenres. Pour réaliser le droit au logement pour les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, nous devons être sensibles aux vulnérabilités particulières par rapport à la violence et à la discrimination transphobiques; au manque de logements inclusifs et adaptés sur le plan culturel; ainsi qu'aux espaces et aux processus structurellement genrés dans les maisons d'hébergement. »

### 3.3 LACUNES DES POLITIQUES ET MISE EN ŒUVRE DISCRIMINATOIRE

Un certain nombre de propositions ont soulevé des préoccupations concernant des répercussions imprévues de la Norme nationale d'occupation (NNO) du Canada. Des membres d'équipe de recherche universitaire et des personnes qui militent en faveur du droit au logement ont fait remarquer que la NNO formule des hypothèses eurocentriques et hétéronormatives au sujet des besoins en matière de logement qui sont complètement différentes des valeurs et des priorités de nombre de familles à la recherche d'un logement, y compris les familles autochtones et les personnes nouvellement immigrantes. Même si la NNO est destinée à servir uniquement de lignes directrices, les personnes ont dit que, en pratique, de nombreux fournisseurs de logements appliquent les lignes directrices comme s'il s'agissait de règles strictes et rigides.

Alina McKay, qui est chercheuse, a déclaré que la NNO [traduction] « **limite les choix, retarde l'accès à un logement sûr et place souvent les femmes dans des milieux peu sûrs ou inabordables** ». Neha a entendu parler de propriétaires qui utilisaient la NNO comme motif pour expulser des familles. La First Call Child and Youth Advocacy Society a déclaré que l'utilisation à mauvais escient de la NNO a une incidence disproportionnée sur [traduction] « les familles autochtones, les familles de personnes nouvellement immigrantes et les familles qui gèrent un handicap ».

**La NNO fait partie d'un certain nombre de normes et de politiques fédérales qui, selon les personnes, doivent être examinées et mises à jour en fonction de l'Analyse comparative entre les sexes Plus et du prisme des droits de la personne.**

Les participants ont particulièrement souligné l'absence de normes obligatoires en matière d'accessibilité des bâtiments et des rénovations comme facteur déterminant contribuant à la grave pénurie de logements adaptés aux personnes en situation de handicap. Dans leur proposition conjointe, la YWCA de Moncton, le Saint John Human Development Council et Crossroads for Women ont déclaré que la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, de 2019, [traduction] « **ne s'applique pas actuellement à la plupart des fournisseurs de logements, ce qui entraîne un écart important dans l'application de normes d'accessibilité uniformes.** »

Le *Code national du bâtiment du Canada* ne s'applique qu'aux nouveaux immeubles résidentiels à logements multiples et n'établit que des [traduction] « **normes d'accessibilité limitées, dont bon nombre sont insuffisantes** ».



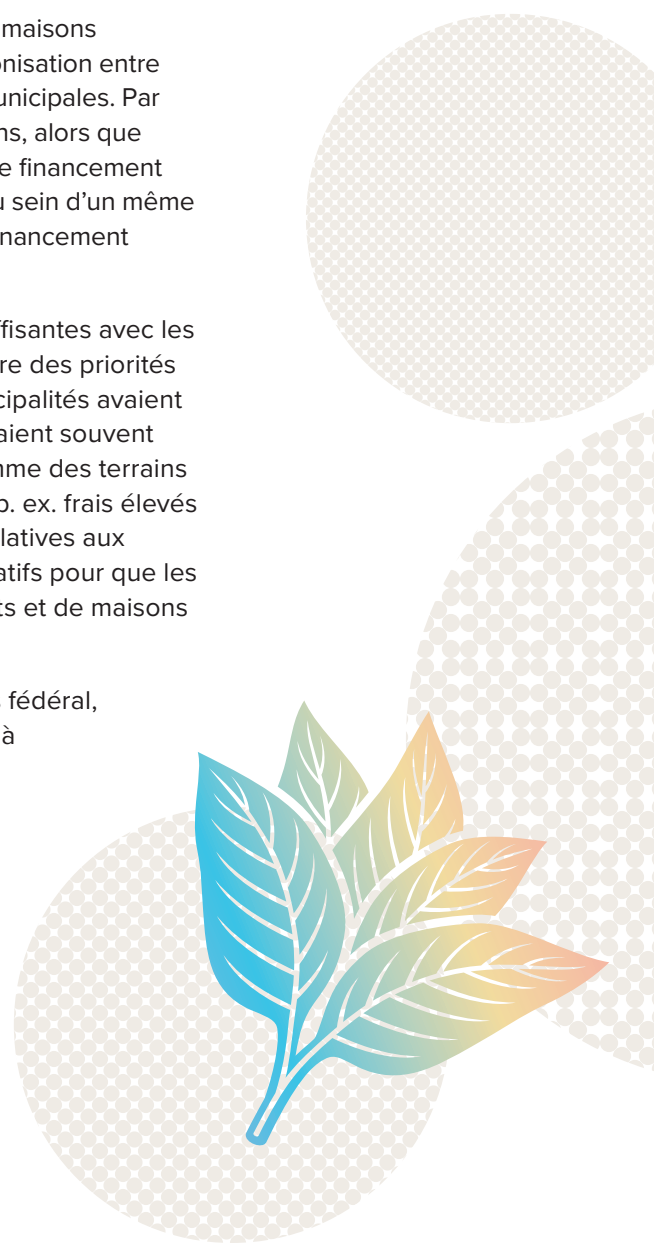
### 3.4 MAUVAISE COORDINATION ENTRE LES MINISTÈRES FÉDÉRAUX ET À TRAVERS LES JURIDICTIONS

Dans l'ensemble, les personnes ont dit que le gouvernement fédéral a échoué à promouvoir une approche nationale globale et coordonnée pour faire respecter le droit au logement. Des personnes ont décrit une mauvaise intégration du droit au logement dans l'ensemble des ministères fédéraux et une coordination insuffisante entre, d'une part, le gouvernement fédéral et, d'autre part, les gouvernements autochtones, les provinces, les territoires et les municipalités. Il en résulte un [traduction] « méli-mélo » de priorités, de politiques et d'exigences d'admissibilité contradictoires.

Des personnes ont dit que les fournisseurs de logements hors marché et de maisons d'hébergement d'urgence sont pris dans le vide créé par le manque d'harmonisation entre les programmes fédéraux et les priorités et les procédures provinciales et municipales. Par exemple, le financement fédéral est souvent limité aux coûts d'immobilisations, alors que la prestation de services de soutien complets dépend de diverses sources de financement provincial. Différents ordres de gouvernement – et différents programmes au sein d'un même gouvernement – peuvent avoir des critères d'admissibilité et des cycles de financement divergents.

De plus, des personnes ont souligné la coordination et la coopération insuffisantes avec les municipalités, ce qui crée des goulots d'étranglement dans la mise en œuvre des priorités fédérales en matière de logement. Ces personnes ont ajouté que les municipalités avaient de longs délais de traitement des demandes de permis et qu'elles fournissaient souvent des [traduction] « terres non désirées » pour construire des logements, comme des terrains qui sont associés à des coûts ou à des exigences d'aménagement élevés (p. ex. frais élevés pour les raccordements aux réseaux d'aqueduc et d'égout ou exigences relatives aux études sur la circulation). Des personnes ont dit qu'il faut davantage d'incitatifs pour que les municipalités travaillent en collaboration avec les fournisseurs de logements et de maisons d'hébergement autochtones et communautaires.

Des participants.es ont en outre critiqué l'utilisation par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de fonds à court terme alors qu'une planification à long terme est nécessaire. Heather Cameron, de l'Ontario Native Women's Association, a dit : [traduction] « **Nos vies ne sont pas des projets. Nous ne pouvons pas assurer un logement pour les femmes autochtones au moyen d'un financement à court terme par projet.** » Alex Nelson, qui est membre d'une équipe de recherche à l'Université Western et spécialiste ayant une expérience vécue de l'itinérance, a dit : « **Beaucoup de ressources sont consacrées à des projets pilotes qui donnent aux gens accès à quelque chose de vraiment prometteur et porteur d'espoir, puis ces services sont supprimés et les gens se retrouvent encore plus déstabilisés.** »



## 3.5 ÉCHECS RÉPÉTÉS À RESPECTER LES DROITS DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Neha a appris que les niveaux de financement des logements destinés aux Autochtones sont depuis longtemps en décalage par rapport aux besoins réels, que ce soit dans les communautés des Premières Nations, inuites et métisses ou dans les collectivités urbaines.

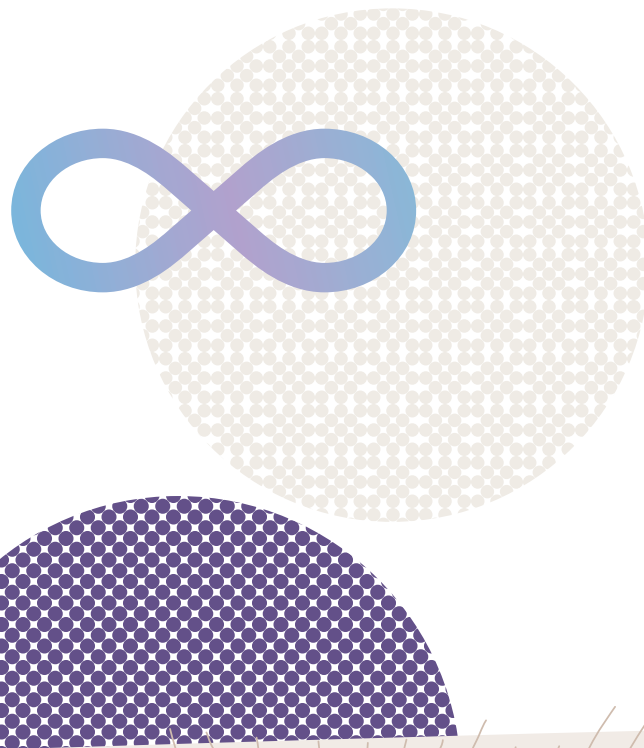
Le sous-financement fédéral persistant du logement et de l'infrastructure connexe dans les réserves a mené à une situation où il y a une grave pénurie de logements (en nombre et de taille convenable); et la plupart des logements existants sont en si mauvais état qu'ils ne devraient pas être occupés. Une personne a déclaré **« qu'il fallait établir une norme rigoureuse et équitable pour le logement sur les réserves et hors réserve, et octroyer le financement nécessaire pour la mettre en œuvre »**. Pauktuutit Inuit Women of Canada a dit que le coût pour rattraper le manque de logements et d'infrastructures dans l'Inuit Nunangat est estimé à 75 milliards de dollars.

L'Aboriginal Housing Management Association a affirmé que, bien que les niveaux élevés de violence auxquels sont confrontées les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones [traduction] **« soient depuis longtemps consignés et de plus en plus médiatisés au Canada »**, la sensibilisation [traduction] **« n'a pas éclairé la planification des interventions en matière de logement »**.

Des personnes ont critiqué les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'avoir financé des organisations non autochtones pour que celles-ci fournissent des logements à des Autochtones. Diane Redsky, du MMIWG2S+ Urban Indigenous Action Group, a déclaré : [traduction] **« Les pourvoyeurs de services non autochtones continuent d'obtenir des ressources pour desservir notre peuple, et ils le font mal. »** Des participants.es ont également parlé de l'importance d'avoir accès à des services fondés sur les distinctions, car [traduction] **« les services de soutien panautochtones ne répondent pas aux besoins des femmes métisses et des personnes 2ELGBTQQIA+ »**.

Des personnes ont dit que les fournisseurs de logements autochtones ont souvent de la difficulté à accéder aux capitaux et au crédit nécessaires afin de participer aux programmes fédéraux de logement. Les exigences relatives à l'accès au financement fédéral sont [traduction] **« dépassées », « cloisonnées » et « trop rigides »**. De plus, l'Urban Indigenous Action Group a déclaré que le financement réservé au logement et aux programmes propres aux Premières Nations, aux Inuits ou aux Métis est souvent inaccessible aux organisations en milieu urbain qui desservent tous les membres des collectivités autochtones.

De nombreuses personnes ont vivement critiqué les longs délais dans le versement des fonds pour le logement autochtone déjà alloués dans le cadre de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux urbain, rural et nordique, du gouvernement fédéral. Jocelyn Formsmma, de l'Association nationale des centres d'amitié, a dit : **« On aurait pu maintenant avoir plusieurs unités de construites, des gens bien à l'abri et en sécurité dans ces unités. »**



## 3.6 LACUNES AU CHAPITRE DES MESURES DE SOUTIEN DU REVENU ET D'AUTRES FORMES D'AIDE

En plus des critiques mentionnées concernant l'offre de logements abordables, des personnes ont dit que les gouvernements au Canada ne font pas assez pour s'assurer que les niveaux de revenu suivent le rythme du coût du logement et d'autres nécessités de la vie. Des personnes ont parlé, en particulier, du revenu insuffisant offert dans le cadre des programmes de prestations et des effets néfastes des politiques qui [traduction] « récupèrent » les prestations de revenus des personnes admissibles à de multiples mesures de soutien.

Les gens comptent sur les programmes d'aide sociale pour composer avec les effets d'iniquités, comme les salaires insuffisants et la discrimination en matière d'emploi. La pierre angulaire du traité relatif aux droits de la personne qui affirme le droit au logement (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) affirme également un droit universel à des programmes d'aide sociale suffisants et conformes à la dignité de tous. Le droit à l'aide sociale et le droit au logement sont étroitement liés.

Cependant, au cours des dialogues, nombre de personnes ont décrit les écarts importants qui existent entre, d'une part, le revenu de l'aide sociale et, d'autre part, le coût réel du loyer et le « recouvrement » des prestations, qui pourraient faire la différence entre avoir un logement et être en situation d'itinérance. D'autres personnes ont dit que certains programmes de soutien essentiel disqualifient les personnes qui ont les besoins les plus criants, comme les aidants familiaux à temps plein et les personnes récemment immigrantes et réfugiées.

Sherry Caldwell, qui est proche aidante à vie de sa fille, de 20 ans, a déclaré que, même si les personnes qui prennent soin d'un membre de la famille ou d'un être cher en situation de handicap [traduction] « **doivent souvent réduire leurs heures de travail ou quitter carrément leur emploi** », elles sont exclues de nombreux programmes de prestations. Elle ajoute que, dans le marché actuel de l'habitation, les inégalités économiques font en sorte que les proches aidants et leur être cher [traduction] « **dépendent de conditions de logement précaires ou sont à risque d'itinérance** ».

Neha a également entendu parler de personnes réfugiées et de personnes qui demandent l'asile qui, après avoir fui dans leur pays d'origine la violence homophobe, contre les personnes trans et fondée sur le genre, arrivent au Canada seulement pour découvrir qu'il n'y a aucun service de soutien pour les aider à trouver un logement abordable. De plus, les personnes réfugiées et les personnes qui demandent l'asile doivent attendre de six à huit mois avant d'obtenir un permis de travail. Bon nombre d'entre elles sont forcées de rester dans des refuges parce qu'il n'y a pas de logement à loyer abordable.



## 3.7 OBSTACLES À L'ADMISSIBILITÉ ET À L'ACCÈS

Neha a entendu maintes fois qu'il y avait des obstacles à l'accès aux programmes et aux services de soutien. Une personne a dit : [traduction] « **Je sais pertinemment qu'il existe beaucoup de services de soutien, mais beaucoup d'entre eux comportent des obstacles systémiques qui empêchent les gens d'y accéder adéquatement.** »

Une personne récemment réfugiée a décrit son arrivée au Canada avec sa famille et le fait qu'elle n'avait nulle part où aller. Les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada à l'aéroport lui a donné des numéros de téléphone de refuges, mais les refuges étaient tous à pleine capacité. C'était au milieu de l'hiver. La personne réfugiée et sa famille ont dormi à l'aéroport la première nuit. Elle a dit : [traduction] « **Lorsque vous fuyez et que votre visa arrive, vous n'avez pas le temps de planifier votre logement et tout le reste [...]. Je ne sais pas à quoi nous nous attendions, mais nous ne nous attendions pas à obtenir simplement des numéros de téléphone à appeler. Il aurait dû y avoir un plan avant que je mette les pieds ici.** »

Une autre personne a dit à la commission d'examen que les personnes en situation d'itinérance ou qui vivent dans un logement précaire sont obligées de composer avec des systèmes accusatoires et punitifs. Elle a dit : [traduction] « **Je dois aller au combat et défendre mon existence même, me battre contre le garde barrière ou le travailleur en service social pour chaque sou que je reçois.** »

Une immigrante de couleur travaillant dans les Territoires du Nord-Ouest a fait état d'un manque de services de soutien adaptés aux défis uniques auxquels doivent faire face les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre qui sont immigrantes, notamment des barrières linguistiques et un statut d'immigration précaire.

Neha a également entendu comment les critères d'admissibilité et d'autres restrictions à l'accès aux refuges, au logement supervisé et à d'autres services de soutien contreviennent souvent à l'universalité du droit au logement. En voici des exemples :

- admissibilité liée à la sobriété, au fait de ne pas prendre de drogues ou de participer à des programmes particuliers;
- exigences relatives aux pièces d'identité et autres documents qui peuvent ne pas être disponibles pour les personnes qui ont fui la violence, qui sont en situation d'itinérance, qui ont été placées en établissement ou qui sont venues au Canada en tant que personne qui demande l'asile;
- problèmes pratiques relatifs à la distance entre l'endroit où les gens vivent et l'endroit où les services peuvent être disponibles;
- fait que des membres du personnel de première ligne ne font pas preuve d'empathie, ne tiennent pas compte des traumatismes ou sont trop surchargés pour traiter les gens avec les soins que ces derniers méritent.

En effet, les critères d'admissibilité pour accéder aux refuges pour femmes varient grandement, ce qui reflète souvent des différences dans la façon dont les provinces et les territoires définissent la violence faite aux femmes. Selon l'étude, de 2019, de la Société Elizabeth Fry présentée à la commission, dans bon nombre de provinces, de territoires et de municipalités, seules les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre qui fuient une menace immédiate de violence à domicile répondent aux critères d'admissibilité aux refuges pour femmes, excluant ainsi les personnes qui fuient d'autres situations violentes comme la violence dans la rue et celles qui doivent composer avec des antécédents traumatisants de mauvais traitements antérieurs<sup>6</sup>.

6 Kozorys, M., S. Campbell, R. Schiff, H. Moller et D. Scharfe (2019). [Housing Insecurity and Justice System Involvement among Women in the Thunder Bay Region.](#)

Un universitaire spécialisé dans le logement ayant une expérience vécue de l'itinérance a dit que [traduction] « le logement n'est pas quelque chose auquel des conditions devraient être rattachées. Il faut abandonner l'idée selon laquelle un logement convenable est une récompense pour s'être conformé ». Par exemple, de nombreuses personnes ont décrit les problèmes liés à la recherche d'un logement social dans le cadre d'une relation. Les critères d'admissibilité peuvent empêcher la cohabitation, et les règles de l'immeuble interdisent souvent que des invités y passent la nuit. Une personne qui s'est décrite comme une jeune personne aînée en situation de handicap a écrit : [traduction] « **Il n'est pas juste que vous ayez à sacrifier quelqu'un qui vous soutient émotionnellement afin de trouver un logement pour la nuit [...]. Il ne devrait pas y avoir de choix forcé entre le logement ou le maintien de la relation.** »

Neha a entendu parler des formulaires longs et complexes que chaque programme exige et des formulaires de demande distincts que les services de soutien exigent pour chaque service et soutien. Le Canadian Centre for Housing Rights a fait remarquer que cela crée des obstacles particuliers pour les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Une personne a posé la question suivante :

« Combien de portes les gens doivent-ils ouvrir entre le moment où ils ont besoin du service et celui où ils obtiennent le service ? »

Les spécialistes ayant une expérience vécue de l'itinérance ont dit que la procédure détaillée exigeait qu'ils fournissent la même information encore et encore à différents organismes et fournisseurs de services, alors qu'il existe déjà des exemples encourageants de points d'accès centraux et d'échange d'information entre les fournisseurs de services, ce qui pourrait simplifier la procédure. Tara Slade-Hall, du DisAbled Women's Network, a déclaré : « **C'est le processus d'application [...] les applications sont ridicules. [...] On dirait que c'est un test. Si le besoin est assez urgent, on va trouver une solution. Le problème c'est que [...] les gens qui en ont besoin le plus, souvent, on est juste tellement occupé à juste vivre le quotidien.** »

La procédure détaillée de demande est particulièrement difficile pour les personnes qui demandent le statut de réfugié. De nombreuses personnes ont demandé pourquoi l'information en question ne pourrait pas être transmise à d'autres ministères et organismes gouvernementaux de façon à ce que les personnes réfugiées puissent automatiquement avoir accès aux prestations et aux services de soutien du logement dont ils ont besoin. Une personne queer qui demande l'asile a dit : [traduction] « **Tous ces ministères doivent se parler afin qu'il y ait une circulation de l'information.** »

## 3.8 DISCRIMINATION DANS LE MARCHÉ PRIVÉ

Neha a également été informée des obstacles à la location dans le marché résidentiel du secteur privé, notamment la discrimination généralisée et les violations des droits du locataire.

Des personnes ont dit que les documents exigés par les propriétaires peuvent constituer un obstacle important pour de nombreuses personnes marginalisées, comme les vérifications de solvabilité, les antécédents de location, les références et les garants. First Call Child and Youth Advocacy Society a déclaré : [traduction] « **Les femmes qui ont des enfants et qui fuient la violence ont souvent de la difficulté à louer un nouveau logement parce qu'elles n'ont pas de références, parce qu'elles n'ont pas été locataires depuis longtemps [...]. Les propriétaires demandent régulièrement des rapports de solvabilité d'éventuels locataires, de sorte que ce seul facteur peut empêcher une femme de trouver un logement sûr pour ses enfants.** »

Neha a en outre entendu des personnes réfugiées et des personnes qui demandent l'asile dire que leur demande de location avait été refusée parce qu'elles n'avaient pas accès aux documents de leur pays d'origine et qu'elles n'avaient pas établi d'antécédents en matière de location ou de solvabilité au Canada. L'une d'elles a dit : [traduction] « **C'est comme si les propriétaires ne veulent pas que vous louiez un premier logement avant d'avoir déjà loué un premier logement.** »

Une enquête menée par la First Call Child and Youth Advocacy Society a révélé que le montant ou la source du revenu, y compris les prestations d'aide sociale, était la raison la plus courante pour laquelle les propriétaires rejetaient les demandes de location. La situation touche de façon disproportionnée les familles autochtones, les familles de personnes immigrantes ou réfugiées, les familles racialisées, les mères célibataires et les personnes en situation de handicap. Il y a aussi un refus généralisé et explicite de considérer les demandes des familles avec enfants ainsi que le refus fondé sur le nombre et l'âge des enfants.

Selon le Canadian Centre for Housing Rights, les mères célibataires, les Autochtones et les membres d'une communauté racialisée se font souvent demander de fournir plus de documents que ce qui est exigé des autres demandeurs; se voient demander un dépôt plus élevé ou d'accepter d'autres conditions discriminatoires avant que le propriétaire accepte leur demande de location. Le Ralliement national des Métis a déclaré : [traduction] « **Les personnes métisses 2ELGBTQQIA+ sont souvent victimes de discrimination lorsqu'elles cherchent un logement. Elles se voient refuser le logement auquel elles seraient autrement admissibles lorsque le propriétaire apprend qu'elles font partie de la communauté 2ELGBTQQIA+.** »



## 3.9 FINANCIARISATION DU MARCHÉ LOCATIF ET EXPULSIONS

Des personnes qui ont vécu l'itinérance ont décrit que leur bail qui prévoyait un contrôle du loyer avait été résilié arbitrairement afin que leur propriétaire puisse augmenter considérablement le loyer de nouveaux locataires. Une femme âgée a dit avoir été expulsée illégalement de son appartement, mais ne pas avoir pu empêcher la situation de se produire parce que le propriétaire [traduction] « avait toutes les cartes en main ». Des personnes ont également parlé de la disparition de logements abordables, car des biens immobiliers achetés à des fins d'investissement sont rénovés, puis ces logements retournent sur le marché, mais à des loyers beaucoup plus élevés.

Le Réseau national des femmes pour le logement et l'itinérance a écrit : [traduction] « **D'un bout à l'autre du pays, des grandes entreprises d'investissement achètent rapidement des immeubles d'habitation en état de détérioration, des logements sociaux, des maisons mobiles et d'autres immeubles à usage locatif en difficulté pour ensuite les rénover, les réaménager et les convertir en logements luxueux, locations courte durée, logements locatifs haut de gamme ou d'autres occasions d'investissement.** » Campagne 2000 a fait remarquer que, en 2023, de 20 à 30 % du parc de logements construits à des fins locatives appartenaient à des entreprises d'investissement.

La City for All Women Initiative a cité une étude d'Ottawa, qui a révélé une augmentation [traduction] « sans précédent » de 483 % de 2019 à 2022 du nombre d'expulsions pour démolition, réparation ou conversion<sup>7</sup>. Le Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec a affirmé que les expulsions pour rénovations ont monté en flèche au Québec et que, au cours des deux dernières décennies, plus de la moitié des maisons de chambres ont disparu de l'île de Montréal après avoir été converties en appartements.

La financiarisation généralisée du marché locatif signifie que les personnes qui ont fait l'objet d'une expulsion pour

rénovation sont souvent incapables de trouver un logement dans leur ancien quartier et ne peuvent peut-être pas en trouver un ailleurs. Lorsque des quartiers particuliers sont pris pour cibles de la financiarisation, un nombre disproportionné de femmes et de personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre perdent à la fois un logement abordable et l'accès aux services de soutien offerts dans la collectivité en question.

Campagne 2000 a écrit : [traduction]

Le déplacement entraîne plusieurs conséquences néfastes pour les familles, y compris le fait d'être forcées de vivre dans un logement peu sûr ou inabordable, d'être déconnectées des écoles et du soutien communautaire et de ne pas pouvoir combler leurs besoins de base parce qu'une part disproportionnée de leur chèque de paie est consacrée aux frais de déménagement et au loyer.

7 Troster, A. (2024). [Demande de renseignements d'un membre du Conseil, Émission d'avis N5, N12 et N13, et d'augmentations de loyer supérieures au taux légal auprès de la Commission de la location immobilière à Ottawa.](#)

### 3.10 ABSENCE DE PROTECTION RAPIDE OU EFFICACE DES DROITS

La discrimination contre les locataires éventuels, le défaut d'entretien des biens immobiliers, le harcèlement des locataires, les hausses de loyer arbitraires et les expulsions sont tous des motifs possibles d'intervention, que ce soit dans le cadre des programmes provinciaux ou territoriaux de protection des locataires ou au titre des lois provinciales ou territoriales sur les droits de la personne. Cependant, la commission a entendu maintes fois que les mesures de protection ne fonctionnent pas dans la pratique.

Ingrid Palmer, de Realize Canada, a évoqué le manque d'application des mesures législatives visant à protéger les personnes en situation de handicap. Elle a dit que **« les propriétaires n'ont pas peur des systèmes qui existent maintenant. Ils peuvent être discriminatoires, ils savent que les systèmes sont tellement longs et onéreux, et le temps que ça prend pour un individu de passer pour toutes les étapes, la personne va abandonner, et finalement pour avoir une tape sur la main au bout du compte. »**

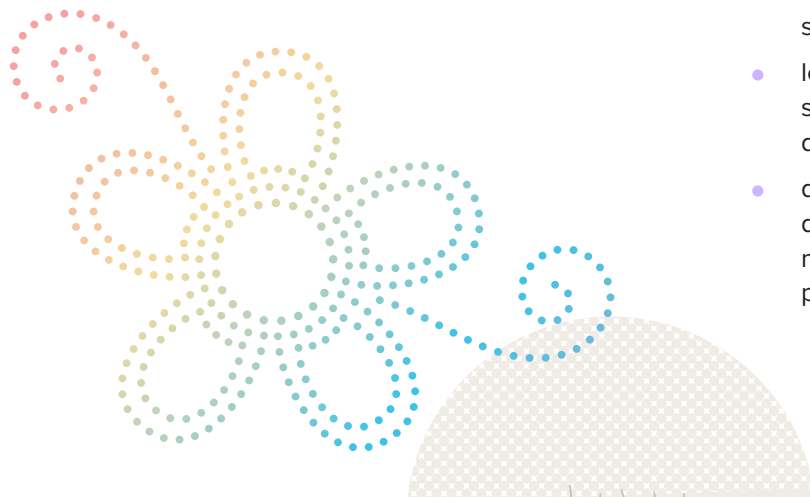
Déposer une plainte est trop compliqué; l'arbitrage prend trop de temps; et les formes d'indemnisation ou de réparation offertes par les systèmes ne sont pas suffisantes pour compenser les répercussions du refus ou de l'expulsion d'un logement. Brad Evoy, du Disability Justice Network of Ontario, a dit que les personnes en situation de handicap qui tentent d'accéder aux protections existantes en matière de droits de la personne **« n'obtiennent [pas] de justice »**.

### 3.11 LE RÉSEAU DES MAISONS D'HÉBERGEMENT EST SOUS-FINANCÉ ET PEU SÛR

Dans une proposition conjointe, West Coast LEAF et SNOW ont déclaré que, même si les maisons d'hébergement d'urgence ne peuvent pas, à eux seuls, réaliser le droit au logement, [traduction] « un réseau de maisons d'hébergement d'urgence sûrs et suffisants qui tiennent compte des besoins propres à chacun des genres » peut servir [traduction] « à la fois de lieu sûr et de tremplin vers un logement stable et à long terme ». Tout au long de l'examen, toutefois, Neha a entendu un large éventail de préoccupations concernant la dépendance du Canada à l'égard du réseau des maisons d'hébergement comme première ligne de protection des personnes en situation d'itinérance ou de précarité du logement.

#### **Les préoccupations essentielles sont les suivantes :**

- l'absence de maisons d'hébergement et de maisons de transition dans de nombreuses collectivités, en particulier les communautés autochtones, rurales et nordiques;
- les maisons d'hébergement et les maisons de transition ont dépassé leur capacité en raison d'une combinaison de facteurs (sous-financement et forte demande), ce qui entraîne le refus de personnes et l'incapacité de maisons d'hébergement d'offrir des services suffisants;
- les femmes dans les maisons d'hébergement mixtes pour personnes en situation d'itinérance sont en danger;
- les employés des maisons d'hébergement sont surchargés et soumis à des conditions de travail dangereuses;
- des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre sont en danger dans les maisons d'hébergement, qui sont peu accueillants pour eux.



En ce qui concerne le fait que la plupart des communautés autochtones sont loin du refuge le plus proche, Josie Nepinak, de l'Association des femmes autochtones du Canada, a déclaré que, lorsque les femmes autochtones et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre doivent quitter leur communauté d'origine pour avoir accès à un refuge, **« elles vont laisser en arrière leur système de support, la langue, les cérémonies. Elles laissent tout ce qu'elles connaissent en arrière pour aller dans ces centres »**. [Traduction] **« Je sais d'expérience que cela ne fonctionne pas pour les femmes autochtones parce qu'elles finissent par retourner à la maison. »** Pauktuutit Inuit Women of Canada a parlé des dangers auxquels les femmes inuites et les personnes de issues de la diversité de genre doivent faire face dans les centres urbains en raison d'une pénurie de places dans les maisons d'hébergement.

D'après le Réseau national du droit au logement, les maisons d'hébergement d'urgence et les maisons de transition [traduction] **« sont souvent incapables d'offrir un environnement sûr, inclusif et empreint de dignité. Des problèmes comme le surpeuplement, le manque d'intimité et les espaces inaccessibles empêchent les gens de se sentir en sécurité ou soutenus, ce qui amène certains à éviter carrément les maisons d'hébergement. »** Le Canadian Centre to End Human Trafficking a déclaré que le problème central est que [traduction] **« les investissements du gouvernement n'ont pas suivi le rythme des besoins »**.

Neha a entendu de graves préoccupations généralisées au sujet de l'incapacité du réseau des maisons d'hébergement à répondre aux besoins particuliers des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre. Comme le réseau des maisons d'hébergement suit une division binaire et rigide des « maisons d'hébergement pour hommes » et des « maisons d'hébergement pour femmes », de nombreuses personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre considèrent ces espaces comme dangereux et inhospitaliers. Une personne ayant une expertise et une expérience vécue des maisons d'hébergement a déclaré que ceux-ci sont souvent considérés comme des [traduction] **« espaces violents pour les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre »**. Une personne queer non binaire en situation de handicap a déclaré à Neha : [traduction] **« En théorie, la plupart des gens**

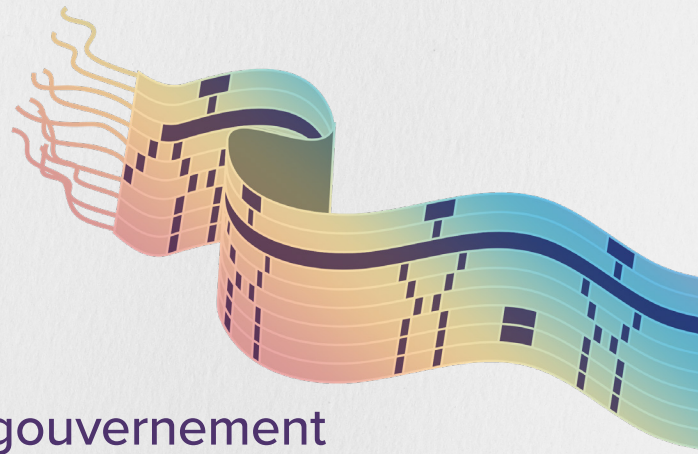
**soutiennent les femmes trans, mais le personnel est souvent insuffisamment formé, et les maisons d'hébergement ne sont pas toujours sûrs pour elles, sauf si elles passent "inaperçues". D'autres personnes de diverses identités de genre (notamment les hommes trans, les personnes non binaires et les personnes bispirituelles) ne sont souvent pas bien accueillies, à moins qu'elles soient prêtes à mentir et à cacher leur identité. »**

Des personnes ont dit que la valeur des espaces dédiés aux personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ne devrait pas exclure ou décourager toute mesure significative visant à s'assurer que les maisons d'hébergement et les logements de transition sont accueillants et inclusifs. Dans certains cas, la solution la plus pragmatique ou la plus facile à trouver pour répondre aux besoins des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre est de modifier les politiques et les pratiques relatives aux maisons d'hébergement existants ou de veiller à ce que les nouveaux maisons d'hébergement et logements de transition soient conçus dès le départ pour être des lieux sûrs et inclusifs.

Jayne Malenfant, qui est membre d'une équipe de recherche universitaire, a déclaré qu'il y avait aussi l'enjeu essentiel de la faculté d'agir et du choix. Les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ne devraient jamais être exclues des maisons d'hébergement pour femmes. Peu importe s'il existe des services destinés expressément à la communauté 2ELGBTQQIA+, elles doivent avoir la liberté de décider elles-mêmes le service ou l'espace auquel elles veulent avoir accès.

Le Canadian Centre for Housing Rights fait remarquer que, même si les gouvernements ont la responsabilité de s'assurer que les maisons d'hébergement provisoires [traduction] **« protègent la dignité des personnes, satisfont à toutes les exigences en matière de sécurité et de protection et offrent des moyens de trouver un logement suffisant [...], les maisons d'hébergement d'urgence ne doivent jamais devenir un logement suffisant en droit international »**. La City for All Women Initiative souligne que le recours croissant et généralisé aux maisons d'hébergement de courte durée témoigne de l'incapacité de faire respecter le droit au logement face à la [traduction] **« féminisation de la pauvreté, au racisme systémique et à la discrimination »**.

# 4 Action



Mesures que les ordres de gouvernement peuvent et doivent prendre pour assumer leurs responsabilités en matière de droits de la personne

[Traduction] « Nous savons ce qu'il faut faire. C'est une question de volonté politique. »

– Michele Biss, Réseau national du droit au logement

L'objectif ultime de la commission Neha est de stimuler les mesures prises par le gouvernement afin de promouvoir le droit à un logement sûr, suffisant et abordable. Il est urgent d'intervenir afin de protéger les droits et la vie des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre et de veiller à ce que ces personnes et leur famille aient la possibilité de vivre dans une collectivité et un foyer sain, solidaire et adapté sur le plan culturel.

La présente section du rapport résume la vaste gamme de recommandations formulées par les spécialistes et les organismes qui les appuient. Elle débute par quelques-unes des recommandations générales qui, d'après des personnes qui ont participé aux dialogues, doivent éclairer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures gouvernementales. Le cadre directeur est suivi de recommandations particulières se rapportant aux politiques gouvernementales en matière de logement et à leur mise en œuvre, au logement social, aux droits en matière de logement dans le secteur privé, à l'abordabilité, ainsi qu'au logement et aux refuges d'urgence.

Il est à noter que les recommandations qui suivent représentent un large éventail de points de vue entendus au cours de l'examen. Leur inclusion ne signifie pas ici qu'il y a nécessairement eu consensus entre les personnes qui ont participé au processus d'examen.

Neha a formulé son propre éventail de recommandations, dont certaines chevauchent celles énoncées ci-dessous et d'autres sont distinctes. Les recommandations de Neha figurent dans le rapport final<sup>8</sup> de la commission.

8 Conseil national du logement. (2025). « *Nous sommes des êtres humains. Nous sommes dignes d'un endroit où vivre. C'est aussi simple que cela* » : rapport final et recommandations de la commission d'examen Neha



## 4.1 CADRE DIRECTEUR POUR LA RÉALISATION DU DROIT AU LOGEMENT POUR L'ENSEMBLE DES FEMMES ET DES PERSONNES BISPIRITUELLES, TRANSGENRES ET ISSUES DE LA DIVERSITÉ DE GENRE

Des personnes ont clairement dit que l'ensemble des politiques et des programmes de logement doivent être conformes aux obligations du Canada en matière de droits de la personne et à l'engagement prescrit par la loi du gouvernement du Canada de « **mettre l'accent sur l'amélioration de la situation en matière de logement pour les personnes dont les besoins sont les plus criants** ». Les politiques de logement devraient viser à réaliser le droit au logement et, non seulement à mettre fin à l'itinérance, mais aussi à répondre aux besoins fondamentaux et impérieux des collectivités en matière de logement. Le cadre directeur énoncé ci-dessous s'appliquerait à toutes les autres recommandations qui suivent.

- Tous les gouvernements devraient établir des fonctions officielles et bien rémunérées pour que des spécialistes ayant une expérience vécue, y compris les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, puissent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des stratégies en matière de logement.
- Des mesures concrètes doivent être prises pour veiller à ce que les programmes et les politiques de logement soient fondés sur les droits et conformes aux obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne, notamment les suivantes :
  - appliquer une Analyse comparative entre les sexes Plus rigoureuse;
  - élaborer des objectifs et des indicateurs précis qui répondent aux besoins et aux points de vue de diverses communautés, y compris les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ainsi que les Autochtones;
  - consulter les peuples autochtones et collaborer avec eux afin de déterminer et d'aborder les répercussions sur les droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris le droit à l'autodétermination et la compétence inhérente en ce qui concerne les terres, les territoires et les ressources.
- Il faut déployer des efforts concertés pour mettre pleinement en œuvre les recommandations en suspens des enquêtes et des études antérieures, comme les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Cela comprend les recommandations directement liées aux besoins en matière de logement ainsi que celles qui établissent le contexte essentiel de la sécurité et du bien-être nécessaires pour réaliser le droit au logement.

## 4.2 DONNER AUX COLLECTIVITÉS LES MOYENS DE TROUVER DES SOLUTIONS EN MATIÈRE DE LOGEMENT

« [Il est clair que les] fournisseurs de logements pour les Autochtones [...] ont déjà des solutions [aux besoins en matière de logement des femmes autochtones], mais ce qui manque, c'est un investissement à long terme. Que ce soit des fonds, des capitaux ou des capacités pour les opérations organisationnelles [...]. »

– **Amélie Lainé, Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) et Société Immobilière du RCAAQ**

Pour se conformer aux obligations du Canada en matière de droits de la personne, les programmes et les politiques du gouvernement devraient permettre aux organisations autochtones et communautaires de construire des logements adaptés sur le plan culturel, dans des collectivités complètes, avec l'infrastructure sociale nécessaire. Neha a appris que les collectivités connaissent leurs besoins mieux que quiconque et qu'elles sont les mieux placées pour concevoir et mettre en œuvre des solutions efficaces en matière de logement, si elles disposent des ressources et du soutien appropriés.

### **Harmoniser les modèles de financement avec les besoins des collectivités**

- Adopter des approches de financement souples afin d'éliminer les obstacles à l'admissibilité pour les petits partenaires en quête d'équité : organismes sans but lucratif, dirigés par des femmes, autochtones ou 2ELGBTQQIA+; et organisations dans les collectivités rurales, éloignées ou de taille moyenne.
- Accorder la priorité au financement d'initiatives qui emploient des spécialistes ayant une expérience vécue dans des postes de direction et des fonctions de soutien par les pairs.
- Le financement pluriannuel devrait être la norme.
- Investir dans le soutien technique communautaire et le renforcement des compétences et des capacités.
- S'assurer que les investissements fédéraux prévoient une entente sur les avantages communautaires ainsi qu'une stratégie de surveillance et d'évaluation pour voir à ce que les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre aient un accès équitable aux emplois et aux avantages.

### **Répondre aux besoins des communautés autochtones urbaines**

- Débloquer immédiatement les fonds déjà engagés dans la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique.
- Accroître les investissements dans la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique afin d'atteindre la cible de 56 milliards de dollars sur dix ans proposée par le *Conseil national du logement*.
- S'assurer que d'autres sources de financement pour la construction et l'entretien d'habitations urbaines sont accessibles aux organismes communautaires autochtones.

### **Maintenir l'autodétermination des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière de logement**

- Un financement uniforme et permanent devrait être accordé par l'entremise des ententes existantes de façon à ce que des Premières Nations, des organisations inuites établies en vertu d'un traité et des gouvernements métis puissent élaborer des programmes propres à leur région.
- Rendre les processus de financement non concurrentiels afin que les petites collectivités ayant une capacité moindre ne soient pas exclues des ressources.

## 4.3 ACCROÎTRE CONSIDÉRABLEMENT L'INVESTISSEMENT DANS LE LOGEMENT SOCIAL ET AUTOCHTONE

[Traduction] « Je vois toutes sortes de condos qui sont érigés [...], des ensembles résidentiels qui sont érigés [...], mais rien de tout cela n'aide à régler le problème de l'itinérance ou ne le diminue. »

L'expérience démontre que le soutien gouvernemental de la construction sur le marché privé n'a pas su répondre aux besoins les plus criants. Les spécialistes ayant une expérience vécue et les organismes qui les appuient ont clairement demandé au gouvernement de réorienter ses efforts et ses ressources pour soutenir le logement social et autochtone.

- Augmenter considérablement le nombre de logements hors marché dans les collectivités.
  - Accroître le nombre de logements sociaux hors marché pour le faire passer à un minimum de 20 % du parc immobilier canadien.
  - S'attaquer aux restrictions de zonage qui ralentissent ou empêchent la construction de logements hors marché dans les quartiers situés à proximité des commodités et des services de soutien essentiels.
  - Dresser une liste exhaustive des terres publiques qui sont disponibles pour la construction de logements et qui conviendraient à la construction de logements supervisés hors marché.
- S'assurer que les logements sociaux sont de tailles et de configurations diverses, en accordant la priorité aux logements adaptés aux familles et au mode de vie intergénérationnel.
- S'assurer que les logements financés par l'État :
  - sont sûrs et privés;
  - sont entièrement accessibles et favorables au vieillissement à domicile;
  - sont bien entretenus;
  - sont adaptés sur le plan culturel;
  - prévoient un espace et l'autorisation d'avoir des visiteurs;
  - sont situés dans des quartiers sûrs et sains;
  - sont à proximité des commodités essentielles, comme des garderies, des épiceries et des services médicaux.
- Maintenir et élargir les programmes actuels de création rapide de logements.
  - Accorder la priorité au logement pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre qui fuient la violence, notamment en prévoyant une stratégie particulière visant à répondre aux besoins distincts des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.
  - Adopter une définition plus large et plus inclusive de « violence basée le genre » qui comprend la violence à l'extérieur du foyer ou des relations avec un.e partenaire intime.



## 4.4 RENDRE LES SERVICES DE SOUTIEN DU LOGEMENT PLUS ACCESSIBLES AUX PERSONNES DONT LES BESOINS SONT LES PLUS CRIANTS

Neha a entendu d'innombrables histoires à succès de femmes et de personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, qui ont reçu de l'aide pour trouver et conserver un logement grâce au soutien et au travail d'organismes communautaires. Neha a entendu l'opinion ralliant un large consensus selon laquelle il n'y a pas suffisamment de logements supervisés et si, ils existent, ils sont beaucoup trop difficiles d'accès.

- Accroître l'investissement dans le logement adapté sur le plan culturel, tenant compte des traumatismes et offrant des services de soutien complets, confidentiels, facilement accessibles aux occupants et, dans la mesure du possible, sur place, notamment les suivants :
  - conseils et soutien en matière de bien-être;
  - assistance juridique;
  - mentorat par les pairs et leadership;
  - programmes de réduction des préjudices;
  - soins de santé liés à l'affirmation du genre et espace pour le rétablissement par la suite;
  - formation en compétences financières et en aptitudes à la vie quotidienne;
  - accès facile à d'autres services et infrastructures communautaires, comme les centres de santé et les centres pour personnes âgées.
- S'assurer que la participation aux programmes de soutien est strictement volontaire et que la décision de ne pas y participer n'est pas un obstacle à l'obtention d'un logement.
- Les approches de réduction des préjudices devraient être appliquées dans le cadre des services de soutien offerts, c'est-à-dire ne pas porter de jugement ou respecter les gens là où ils en sont et réduire ou éliminer les conditions d'accès aux services de soutien.
- Établir des services de soutien financier pour favoriser un logement stable, y compris une aide d'urgence pour payer le loyer, une aide pour meubler le logement et répondre à d'autres besoins urgents.
  - Offrir des mesures de stabilisation particulières aux jeunes qui quittent le foyer d'accueil ou qui ne peuvent pas demeurer dans leur logement collectif en raison de discrimination ou pour d'autres raisons.
- Fournir un financement durable et à long terme aux centres d'accueil à accès facile et à d'autres espaces communautaires afin de répondre aux besoins des personnes sans logement ou dans une situation de logement précaire.
- Faciliter la recherche d'un logement, l'accès à un logement et les services de soutien connexes :
  - Mettre en œuvre un réseau de points de service uniques pour l'ensemble des services de soutien du logement, éliminant ainsi la nécessité de recourir en sous-traitance à de multiples fournisseurs et de remplir plusieurs demandes.
  - Simplifier le processus de demande en supprimant l'obligation de fournir des antécédents personnels et des documents complexes.
  - S'assurer que les personnes qui reçoivent des prestations d'invalidité sont automatiquement inscrites dans le système afin qu'elles n'aient pas à établir séparément leur admissibilité aux services de soutien du logement.
  - Avoir recours à des pairs aidants pour offrir une aide à la navigation dans le système.
  - Mettre sur pied des programmes de sensibilisation particuliers à l'intention des personnes qui quittent les établissements et les soins aux jeunes.

## 4.5 AUGMENTER LES REVENUS DE FAÇON À RENDRE LE LOGEMENT DE QUALITÉ VRAIMENT ABORDABLE POUR TOUS ET TOUTES

En plus d'accroître considérablement l'offre de logements très abordables, Neha a entendu un appel urgent à augmenter les revenus – en particulier les programmes de prestations – en fonction des coûts réels du logement. Comme il a été mentionné précédemment, le principal instrument international des droits de la personne affirmant le droit au logement affirme également un droit universel à la sécurité sociale, qui est étroitement lié au droit au logement.

**Voici quelques-unes des solutions fondées sur le revenu proposées par les personnes ayant participé aux dialogues de Neha pour rendre les logements de qualité plus accessibles :**

- instaurer un revenu minimum garanti et universel;
- augmenter les prestations et les niveaux de financement des programmes de soutien de façon à tenir compte du coût réel du logement;
- introduire des prestations distinctes pour les aidants familiaux de longue date, notamment les personnes qui s'occupent d'enfants en situation de handicap ou de parents âgés;
- éliminer la récupération des prestations, qui font en sorte que les prestations combinées sont inférieures aux niveaux nécessaires pour trouver un logement convenable.



## 4.6 S'ASSURER QUE LA POLITIQUE FÉDÉRALE EN MATIÈRE DE LOGEMENT EST VÉRITABLEMENT FONDÉE SUR LES DROITS ET ACCORDE LA PRIORITÉ AUX PERSONNES AYANT LE PLUS BESOIN D'UN LOGEMENT

La *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* exige que le gouvernement du Canada fasse avancer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant. Cela signifie qu'il faut investir le maximum de ressources disponibles pour corriger les lacunes et les échecs actuels du système de logement, y compris les lois et les règlements, en accordant la priorité aux personnes qui ont le plus besoin d'un logement.

Si les personnes ayant participé au processus d'examen ont parlé en particulier des initiatives et des programmes déjà annoncés et en cours pendant les dialogues de Neha, les recommandations suivantes sont également très pertinentes pour des initiatives plus récentes, comme Maisons Canada, et d'autres qui sont peut-être en cours d'élaboration.

### **S'assurer que la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur le logement est conforme aux obligations du Canada en matière de droits de la personne.**

- Effectuer un examen ministériel pour déterminer si les programmes et les initiatives de la Stratégie nationale sur le logement sont conformes aux exigences de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* et aux obligations du Canada en matière de droits de la personne.
- Rééquilibrer le financement direct et les incitatifs dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement en faveur du logement abordable pour les personnes ayant les plus grands besoins impérieux en matière de logement, y compris les ménages dirigés par une femme ou une personne bispirituelle, transgenre et issues de la diversité de genre.
- Établir un volet particulier axé sur l'égalité des genres dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement ou un plan d'action précis pour mettre fin à l'itinérance chez les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.
  - Fixer des cibles et des échéanciers concrets pour le plan; et rendre compte publiquement des progrès réalisés vers l'atteinte des cibles.
- Nommer un.e défenseur.e spécifique du droit au logement pour les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.

### **Maintenir la compétence autochtone en matière de logement et de terres.**

- Mettre en œuvre l'appel de la défenseure fédérale du logement de façon à ce que le gouvernement fédéral

travaille en collaboration avec les gouvernements autochtones afin d'établir des cadres de transfert des pouvoirs de financement relativement aux programmes de logement, au moment et selon les besoins.

- Conformément aux exigences de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, consulter les peuples autochtones et collaborer avec eux afin de mettre au point des mécanismes équitables et transparents afin de rétablir la compétence autochtone sur des terres, y compris les terres qui appartiennent actuellement à des intérêts privés.

### **Promouvoir des normes juridiques nationales pour le droit au logement.**

- Le gouvernement fédéral devrait établir une base de référence nationale minimale pour la protection du droit au logement et exiger que les autorités compétentes respectent ou dépassent cette base comme condition des paiements de transfert et de l'admissibilité aux programmes fédéraux.
  - Les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent adopter des lois qui affirment officiellement leur engagement à respecter et à réaliser le droit au logement.
  - Les normes relatives aux droits au logement doivent comprendre l'interdiction de la discrimination fondée sur l'identité de genre, la taille de la famille, le statut de personne immigrante, l'incapacité, l'obtention d'une aide au revenu de quelque nature que ce soit ou les antécédents de violence subie ou de dettes forcées d'une survivante.

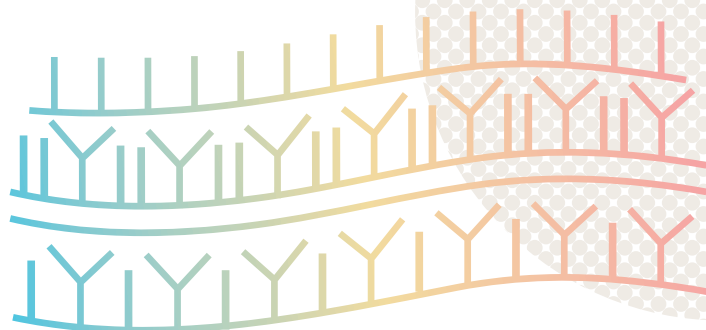
## 4.7 ADOPTER DES DÉFINITIONS COHÉRENTES ET FONDÉES SUR LES DROITS DE LA PERSONNE DU « LOGEMENT ABORDABLE » ET DE « L'ITINÉRANCE CHRONIQUE »

« Nous rejetons les définitions de l'itinérance qui occultent la violence fondée sur le genre, qui supposent un choix là où il y a coercition, et qui normalisent des systèmes qui punissent la pauvreté plutôt que d'en traiter les causes profondes. »

– Arlene Haché, présidente, Réseau national des femmes pour le logement et l'itinérance

La façon dont les gouvernements définissent des concepts clés, comme l'abordabilité et l'itinérance chronique, peut avoir une incidence profonde sur le fait que les programmes répondent ou non aux besoins des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre. Au cours du processus d'examen, Neha a entendu maintes fois des préoccupations selon lesquelles des définitions incohérentes et inappropriées orientent les ressources gouvernementales vers un logement qui n'est pas véritablement abordable; contribuent à l'invisibilité des besoins en matière de logement des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre; et excluent bon nombre d'entre elles de l'accès à des programmes essentiels.

- Adopter une définition uniforme de l'abordabilité dans tous les éléments de la Stratégie nationale sur le logement, qui est liée au revenu plutôt qu'aux taux moyens du marché.
  - La plupart ont suggéré que le logement abordable devrait être défini comme un logement qui ne coûte pas plus de 30 % du revenu des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement. Certains ont suggéré un pourcentage, inférieur, de 25 %.
- Aux fins de l'admissibilité aux programmes et aux services de soutien, redéfinir l'itinérance chronique pour tenir compte des expériences d'itinérance cachée communes aux femmes et aux personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.



## 4.8 ASSURER LA RESPONSABILISATION À L'ÉGARD DU RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE PAR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Des personnes ont dit à Neha que, de façon à ce que les politiques et les programmes gouvernementaux en matière de logement profitent aux personnes dont les besoins sont les plus criants, l'ensemble des initiatives doivent être examinées, surveillées et évaluées en permanence à l'aide de données qui décomposent les expériences et les besoins distincts des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, y compris les Autochtones, les personnes en situation de handicap, les personnes racialisées ou les personnes nouvellement arrivées.

- La surveillance devrait suivre les résultats réels des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, et non seulement les intrants dans le système de logement comme l'argent dépensé ou les mises en chantier.
- Soutenir les initiatives communautaires visant à mettre en œuvre des méthodes de recherche tenant compte des besoins propres à chacun des sexes, qui vont au-delà des dénombrements ponctuels axés sur les maisons d'hébergement et qui peuvent recueillir des données ventilées reflétant les expériences et les besoins différents des femmes hétérosexuelles et cisgenres et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.
- Adopter et appliquer le cadre d'évaluation des besoins en matière de logement des outils d'évaluation des besoins et des ressources en logement (HART)<sup>9</sup>.

## 4.9 S'ASSURER QUE LES NORMES NATIONALES ET LES CODES DU BÂTIMENT SONT CONFORMES AUX OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE DROITS DE LA PERSONNE

Des participants.es ont souligné deux domaines essentiels où un examen urgent et une réforme des politiques et des normes nationales sont nécessaires pour éliminer les obstacles à la réalisation du droit au logement pour les femmes et les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.

### **NNO**

- Clarifier immédiatement que la NNO ne vise qu'à guider et ne doit pas être traitée comme une règle obligatoire.
- Effectuer un examen de la NNO avec la participation de spécialistes ayant une expérience vécue.

### **Code national du bâtiment**

- Réviser le Code national du bâtiment de façon à établir des normes d'accessibilité obligatoires pour les nouvelles constructions et l'entretien.
- Exiger que tous les logements financés par l'État soient construits selon des normes de conception universelles.
- Travailler en collaboration avec les peuples autochtones pour éliminer les obstacles à l'utilisation des techniques de construction et des matériaux traditionnels.
- Prioriser la durabilité et la résilience aux changements climatiques.

9 Université de la Colombie-Britannique. (2025). [Outils d'évaluation des besoins et des ressources en logement \(HART\)](#).

## 4.10 RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES MINISTÈRES ET LES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Les participant.es ont demandé que des mesures officielles soient prises pour améliorer la coordination au sein du gouvernement fédéral et entre celui-ci et les autres juridictions afin de réduire les obstacles systémiques auxquels sont confrontées les femmes, les personnes bispirituelles, transgenres et de genre divers.

- S'assurer que les fonctionnaires de tous les ministères concernés reçoivent une formation sur le droit au logement en tant que droit de la personne.
- Établir un groupe de travail interministériel pour coordonner les politiques et les programmes liés au logement.
- Travailler avec les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux pour assurer la complémentarité des programmes de financement afin d'éliminer les lacunes et les obstacles à l'admissibilité.

## 4.11 DISSIPER LES APPRÉHENSIONS DES ENFANTS DÉCOULANT DU NON-RESPECT DU DROIT AU LOGEMENT

Des participant.es ont dit que la garde des enfants ne devrait jamais être confiée à l'État parce que les gouvernements ont échoué à veiller à ce que les familles aient accès à un logement abordable et de qualité. De nombreuses personnes ont formulé des recommandations visant à s'assurer que les politiques de logement ne sont pas un obstacle à la réunification des familles.

- Mettre sur pied des services de soutien d'urgence pour que les parents puissent fournir un logement suffisant à leurs enfants.
- Établir des lois, des politiques, de la formation et des ressources pour faire en sorte que, si le logement est jugé insuffisant, les organismes de protection de l'enfance aident les familles à avoir accès aux services de soutien du logement comme première ligne d'intervention privilégiée.
- Dans les cas où un enfant est temporairement pris en charge, veiller à ce que l'aide et les prestations offertes à la famille ne soient pas réduites afin que celle-ci puisse conserver un logement convenable lors du retour de l'enfant.
- Les parents qui ont besoin d'un logement plus grand et plus stable pour être admissibles à la réunification avec leurs enfants devraient bénéficier en priorité des programmes de création rapide de logements et d'autres programmes de logement.



## 4.12 ROMPRE LES CYCLES DE LA PRÉCARITÉ DU LOGEMENT, DE LA CRIMINALISATION ET DE L'INCARCÉRATION

Les recommandations suivantes portent sur la réinsertion sociale réussie des personnes incarcérées, dans le but de briser les cycles de la précarité du logement et de la criminalisation en réduisant le nombre de femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre qui sont accusées et emprisonnées pour des actes de survie.

- Harmoniser les politiques et pratiques fédérales de liberté conditionnelle avec le droit au logement.
  - Réviser les politiques fédérales de liberté conditionnelle afin de cerner et de surmonter les restrictions relatives à la mise en liberté et les pratiques de planification de la libération conditionnelle qui limitent inutilement l'accès à un logement suffisant et sa conservation.
  - Offrir des services de soutien du logement aux femmes et aux personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre qui quittent les établissements provinciaux et fédéraux.
- Aborder la question de la sécurité et de la précarité du logement en ce qui concerne le travail du sexe.
  - Le travail du sexe est un travail. Il devrait être interdit aux propriétaires d'expulser des locataires uniquement parce que ces derniers offrent des services sexuels à leur domicile.
- Adopter des politiques en matière de drogues fondées sur les droits de la personne qui accordent la priorité à la prestation de soins et qui réduisent le placement en établissement et l'incarcération.



## 4.13 PROTÉGER LES DROITS DE LA PERSONNE SUR LE MARCHÉ PRIVÉ

Reconnaissant que la vaste majorité des logements sont fournis par le marché privé, des personnes ont cerné la nécessité absolue pour les gouvernements d'agir afin d'assurer l'abordabilité des logements du marché privé et de protéger les droits du locataire, en particulier les personnes qui sont les plus susceptibles de vivre une situation d'itinérance ou la précarité du logement.


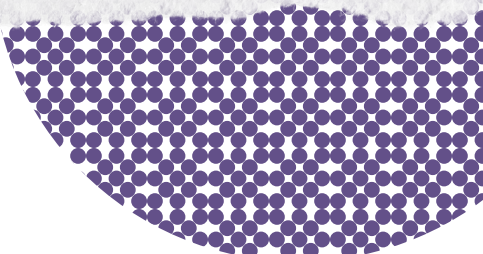
- Mettre en œuvre intégralement et immédiatement le Fonds canadien de protection des loyers afin d'empêcher que des logements construits aux fins de leur abordabilité sur le marché privé soient convertis en logements à loyer élevé.
- Les ordres de gouvernement doivent prévoir des conditions d'approbation des nouveaux ensembles résidentiels du marché privé, qui garantissent le maintien d'un pourcentage précis de logements très abordables et qui favorisent des « collectivités complètes » où le logement est situé près des commodités, des services et des équipements.
- Établir des exigences provinciales en matière d'octroi des permis pour les propriétaires, y compris des exigences en matière de formation sur les droits de la personne et des normes minimales d'entretien.
- Les propriétaires qui annoncent des conditions de location discriminatoires, comme le refus de louer aux familles, devraient être immédiatement passibles d'amendes.
- Renforcer le contrôle des loyers, et éliminer les failles qui permettent l'expulsion dans le but d'augmenter le loyer.
  - Lier le contrôle des loyers aux logements plutôt qu'aux locataires actuels.
  - Limiter les augmentations de loyer à un pourcentage annuel fondé sur l'indice des prix à la consommation.
  - Lorsque les locataires doivent quitter l'appartement pour que des rénovations ou des réparations puissent être effectuées, reconnaître le droit de retour à l'appartement au même loyer.
- Réglementer et décourager la propriété d'immeubles locatifs à titre d'investissements, notamment en faisant ce qui suit :
  - suivi plus étroit et déclaration publique de la propriété par des entreprises ou des investisseurs institutionnels du parc de logements;
  - limiter le nombre de logements qui peuvent être convertis au marché de la location courte durée;
  - mettre fin aux allègements fiscaux pour les investissements dans le logement, comme les fiducies de placement immobilier;
  - établir des taxes particulières sur les logements vacants comme frein à la non-location d'appartements en attendant la hausse des prix du marché.
- Réglementer les dépôts en cas de dommages et d'autres conditions de location, et appliquer les restrictions les concernant.
- Offrir un meilleur accès au crédit et à des incitatifs ciblés pour rendre l'accession à la propriété plus abordable et facile aux familles et aux particuliers à faible revenu.
- Protéger le droit au logement grâce à des mécanismes de redevabilité efficaces.
  - S'assurer que les normes d'habitation et les dispositions relatives aux droits du locataire s'appliquent à tous les logements, y compris les baux à loyer fixe, les logements temporaires et les logements sociaux.
  - Assurer l'accès à l'aide juridique pour toutes les plaintes liées au logement.
  - Faire connaître les droits du locataire et les mécanismes de recours disponibles.

## 4.14 AMÉLIORER LES MAISONS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET LES MAISONS DE TRANSITION

Malgré la reconnaissance par les personnes ayant participé à la commission d'examen Neha que les logements temporaires, comme les maisons d'hébergement et les maisons de transition, ne sont pas des logements suffisants, des participants.es ont dit qu'il est nécessaire de toute urgence d'avoir des maisons d'hébergement d'urgence et que ceux-ci doivent être financés pour répondre aux besoins de toutes les personnes, y compris les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, ainsi que les membres des communautés autochtones, rurales et nordiques.

- Offrir des options de logement d'urgence à accès facile et sans obstacle.
- Adopter des politiques et des stratégies de « sécurité au foyer » pour répondre aux besoins en matière de sécurité des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre sans qu'elles aient à quitter leur domicile.
  - Cela comprend des réformes juridiques visant à retirer plus facilement l'auteur de violence conjugale du bail ou de la convention d'occupation.
- Adopter des normes nationales d'accès, d'inclusion et de sécurité pour tous les maisons d'hébergement.
  - Accorder la priorité au financement des maisons d'hébergement qui peuvent se conformer aux normes nationales fondées sur les droits de la personne et tenant compte des besoins propres à chacun des sexes pour les maisons d'hébergement d'urgence, proposées par le Canadian Centre for Housing Rights, le Réseau national du droit au logement et le Réseau national des femmes pour le logement et l'itinérance.
  - De plus, le personnel des maisons d'hébergement devrait recevoir une formation régulière pour repérer les signes de la traite des personnes, ainsi que sur la façon de soutenir les victimes et de prévenir la traite des personnes.
  - Les maisons d'hébergement devraient faire l'objet d'une vérification à l'aide de spécialistes ayant une expérience vécue des maisons d'hébergement.
- Augmenter le financement global des maisons d'hébergement d'urgence et des maisons de transition.
  - Accorder la priorité à la fourniture de maisons d'hébergement et de maisons de transition, et à leur entretien, dans les communautés autochtones, ainsi que dans les collectivités nordiques et éloignées.
- Le financement devrait prévoir les coûts d'immobilisations liés à la construction de nouvelles maisons d'hébergement ainsi qu'à l'entretien ou à l'agrandissement des maisons d'hébergement existants; les coûts de fonctionnement pluriannuels, y compris la formation du personnel et des mesures de soutien pour assurer la prestation de services adaptés sur le plan culturel et tenant compte des traumatismes et le maintien en poste de membres du personnel expérimentés.
- Les maisons d'hébergement devraient être financés de façon à offrir des services de soutien complets et indispensables, notamment du counseling et du counseling aux personnes endeuillées, ainsi que des services d'aide aux survivantes d'agression sexuelle, de réduction des méfaits et de prévention des surdoses.
- Mettre sur pied des volets de financement particuliers pour les maisons d'hébergement conçus et dirigés par des personnes 2ELGBTQQIA+ ainsi que des maisons de transition pour les personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre.
- Offrir des options particulières de logement d'urgence aux personnes qui fuient la traite.
  - Fournir du financement aux victimes de la traite des personnes pour qu'elles puissent se rendre dans un refuge ou un foyer-refuge sécuritaire dans une autre collectivité, pour les aider à renouer avec leur famille et leur collectivité d'origine ou pour qu'elles se sentent plus en sécurité à une plus grande distance des agresseurs.es.

# Conclusion



[Traduction] « Il ne peut pas s'agir simplement d'un autre rapport rempli de recommandations qui dort sur une tablette. Nous avons déjà perdu trop de gens. »

– Paulette Poitras, 2Spirits in Motion

Tout au long du processus d'examen, Neha a entendu d'innombrables histoires de personnes qui vivent chaque jour dans la crainte d'être expulsées ou de se faire enlever leurs enfants parce que le fait d'habiter dans un logement de piètre qualité est synonyme de négligence. La commission a entendu les témoignages de femmes et de personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre, qui ont été forcées à rester dans des situations violentes et d'exploitation parce qu'elles n'avaient pas d'autre endroit où aller; ainsi que de personnes en situation de handicap, qui ont été littéralement emprisonnées dans leur immeuble pendant des mois. Les aînés.es qui ont peur d'être placés.es en établissement parce qu'il est tout simplement impossible de trouver un logement convenable où ils peuvent vivre de façon autonome.

En plus de la peur et de l'anxiété, Neha a entendu de la frustration et de la colère : colère que la vie et le bien-être des femmes et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre ne soient pas une priorité; et frustration liée au fait que les solutions nécessaires cernées dans des études et des enquêtes antérieures ne sont pas mises en œuvre.

**Neha est consciente que son objectif ultime n'est pas simplement d'ajouter à la multitude de rapports et de documents dont disposent déjà les décideurs, mais de tenter de profiter de l'occasion pour provoquer un changement profond et significatif.**

Après avoir entendu tant de femmes et de personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre dans des collectivités de partout au Canada, nous sommes plus convaincus que jamais qu'un changement transformateur du système canadien de logement est non seulement nécessaire, mais clairement et manifestement réalisable.

Conjointement aux données attestant de défis importants, Neha a entendu des exemples convaincants de solutions fondées sur les droits de la personne qui font déjà une différence, notamment des initiatives menées par des communautés qui ont transformé la vie des femmes, des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre. Ces approches qui ont fait leurs preuves méritent un soutien solide et une mise en œuvre à l'échelle nationale afin de favoriser un changement systémique. Nous voulons conclure le présent rapport avec quelques-uns des nombreux exemples qui nous ont été donnés en guise d'illustration concrète des capacités et du leadership qui existent dans les collectivités partout au Canada.

Par exemple, Jordy Ironstar, de 2Spirits in Motion, a dit que les défis ou les coûts liés à la prestation de services et d'espaces particuliers sont souvent surestimés. Le nombre croissant d'exemples de maisons d'hébergement et de maisons de transition destinés aux personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre démontre ce qu'il est possible de réaliser.

Une personne a décrit une expérience positive de logement supervisé au Nouveau-Brunswick. Elle a pu habiter dans un logement de taille suffisante pour accueillir sa famille. Elle payait un loyer en fonction de sa capacité de payer et avait suffisamment de revenus pour se permettre d'autres nécessités. Elle était d'avis que :

« Il devrait y avoir plus d'endroits comme celui-là. J'avais beaucoup de nourriture dans mes armoires, j'avais tout ce dont j'avais besoin. »

Une personne a donné l'exemple encourageant de la façon dont elle a été en mesure de trouver un logement dont le

loyer est proportionnel au revenu réel qu'elle reçoit des services provinciaux de soutien aux personnes en situation de handicap. Elle a dit être capable de joindre les deux bouts en partie parce que la prestation provinciale pour enfants qu'elle reçoit ne fait pas l'objet d'un [traduction] « récupération » et n'influe pas sur ses prestations d'invalidité ou sur la détermination de son loyer.

Bon nombre des exemples encourageants qui ont été donnés au cours du processus d'examen concernaient des programmes et des services élaborés à l'échelle communautaire et souvent dirigés par des personnes ayant vécu une expérience d'itinérance et de précarité du logement.

Géré par le Foyer pour femmes autochtones de Montréal, le programme Miyoskamin – Logement de deuxième étape offre des services de soutien complets, notamment en matière de santé mentale, de soutien de la réunification des familles et d'aide juridique. Les personnes qui participent au programme ont leur propre appartement, où elles peuvent séjourner de trois à cinq ans. Durant cette période, le loyer est fixé à 25 % de leur revenu.

Organisme de bienfaisance enregistré d'Edmonton, NiGiNan Housing Ventures est dirigé par des Autochtones et offre des services à des personnes ayant des besoins médicaux et sociaux complexes qui sont souvent décrites comme étant les [traduction] « les personnes les plus difficiles à loger ». Chacun des quatre immeubles du programme a été conçu pour refléter les traditions culturelles autochtones et comprend des éléments tels que des espaces cérémoniels et des salles accessibles. L'une des priorités est de garder les enfants avec les membres de leur famille et la parenté.

Le Two-Spirit Housing Project est un projet d'habitation communautaire à Halifax qui fournira de huit à douze logements de transition à des personnes bispirituelles. Le projet a été conçu de manière à pallier de multiples situations : d'une nuitée à un séjour allant jusqu'à un an. Il vise d'emblée à fournir des logements adaptés sur le plan culturel, où le respect de la vie privée et la confidentialité sont mis de l'avant. **« L'objectif était de bâtir un modèle de logement qui répond aux besoins et au mode de vie des communautés autochtones deux esprits, comme les modèles proposés par la SCHL et le gouvernement n'ont pas fonctionné. »**

Présidente du National Indigenous Women's Housing Network, Marie McGregor Pitawanakwat a parlé de la recherche financée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sur le rôle traditionnel des femmes autochtones dans la construction des logements. Le projet vise à créer des programmes de formation à l'intention des femmes autochtones et des personnes bispirituelles, transgenres et issues de la diversité de genre afin qu'elles puissent construire leur propre domicile en utilisant une combinaison de méthodes de construction traditionnelles et de matériaux contemporains. Elle a dit : [traduction]

« Les sociétés autochtones précoloniales étaient égalitaires. Les femmes construisaient des maisons et les déménageaient. Ces connaissances n'ont pas disparu; nous les reconquérons. »

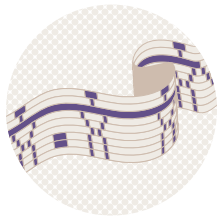
Chacun des exemples mentionnés, et beaucoup d'autres qui ont été communiqués à Neha, nous indique que les violations du droit au logement ne sont pas inévitables. **Le Canada a les moyens de réaliser le droit à un logement suffisant pour tous et toutes. Le gouvernement fédéral a pris des engagements juridiques clairs à cet égard, en accordant la priorité aux personnes qui en ont le plus besoin. Ce que le Canada doit faire maintenant, c'est donner suite à ces engagements avec toutes les ressources à sa disposition.**



# Glossaire & légende visuels

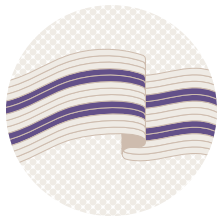
Ce rapport combine des éléments visuels qui reflètent les valeurs, les enseignements et les relations qui guident la commission d'examen Neha.

Chaque choix de conception a été fait avec soin afin d'honorer les voix de ceux qui ont contribué, de représenter la diversité des nations et des identités autochtones et non-autochtones à travers l'île de la Tortue et l'Inuit Nunangat, et de symboliser l'unité, la responsabilité et la connexion. Les symboles et références visuelles suivants sont inclus afin d'aider les lecteurs à comprendre la signification derrière les images tout au long du rapport.



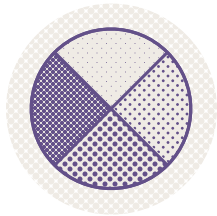
## **Ceinture de nomination des femmes**

La ceinture de nomination des femmes symbolise le rôle directeur des femmes et des mères de clan dans la sélection des dirigeants pour le bien-être de toute la communauté. Elle représente la responsabilité, l'équilibre et la prise de décision fondée sur le souci des générations futures. Sa présence dans le design rend hommage au leadership et à l'action collective des femmes, à l'esprit de « ce que nous avons entendu » et à ce qui doit maintenant être fait.



## **Wampum à deux rangées**

Le wampum à deux rangées reflète la relation commune entre des chemins distincts. Les trois perles blanches représentent la confiance, l'amitié et le respect. Dans ce contexte, il évoque la responsabilité mutuelle entre les gouvernements et les communautés, ainsi que l'engagement à marcher ensemble pour défendre le droit au logement.



## **Roue médicinale**

La roue médicinale reflète une compréhension holistique du bien-être, englobant l'équilibre physique, émotionnel, mental et spirituel. Ses quatre couleurs et directions nous rappellent que la guérison, le logement et les droits de la personne sont interconnectés et continus. La roue médicinale englobe également les nombreuses nations, peuples et lieux qu'elle représente. Chaque région et chaque culture apporte ses propres enseignements et interprétations, tous liés par des valeurs communes d'équilibre et de respect.



## **Éléments des Premières Nations, des Inuits et des Métis**

De nombreux symboles et motifs sont utilisés tout au long du rapport pour reconnaître les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que leurs relations avec la terre, la culture et la résilience. Ces symboles représentent également des repères et des liens entre l'île de la Tortue et l'Inuit Nunangat.



## **L'eau et les racines**

L'eau et les racines évoquent les liens profonds qui nous unissent tous et toutes. Les racines transmettent les enseignements de nos ancêtres, l'histoire, les liens de parenté et la force qui nous ancrent. L'eau recèle la mémoire et le savoir, coulant à travers le temps et les cultures. Ensemble, elles nous rappellent que tous les peuples, autochtones et non autochtones, sont liés par la terre. Chaque voix, chaque histoire et chaque foyer sont intimement liés par une responsabilité et une attention communes.



# Neha



National  
Housing  
Council

Conseil  
national du  
logement